



# Bulletin Officiel

N° 4613 Jeudi 29 Mai 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b><u>COMMUNIQUE DU CMF</u></b>	
REPRISE DE LA COTATION DES ACTIONS SOPAT	2
REPRISE DE LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS SOPAT	3
<b><u>AVIS DES SOCIETES</u></b>	
<b><u>AVIS DE LA BOURSE</u></b>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»	4
<b><u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u></b>	
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	5-7
SOTEMAIL : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES DETENTEURS D'ACTIONS SOTEMAIL ACQUISES DANS LE CADRE DE L'OPF.	8-10
<b><u>AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE</u></b>	
SERVICOM	11
<b><u>AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE</u></b>	
DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE : FCP VALEURS QUIETUDE 2014	11
<b><u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u></b>	
GIF FILTER – AGO –	12
GIF FILTER – AGE –	12
STIP – AGO –	13
<b><u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u></b>	
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	14
FCP AXIS AAA	14
FCP UNIVERS AMBITION PLUS	15
FCP UNIVERS AMBITION CEA	15
GENERALE OBLIG SICAV	15
<b><u>PROJET DE RESOLUTIONS AGE - AGO</u></b>	
ELBENE – AGO -	16-17
STIP – AGO -	18-20
<b><u>INFORMATIONS POST - AGE – AGO</u></b>	
ASSURANCES CARTE VIE – AGO -	21-26
CARTHAGE CEMENT – AGE -	27-28
CARTHAGE CEMENT – AGO -	29-34
<b><u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u></b>	
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV – AGO -	35
GENERALE OBLIG SICAV – AGO -	36
<b><u>EMISSION D'ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME</u></b>	
ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	37-43
<b><u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	44-47
<b><u>COURBE DES TAUX</u></b>	
<b><u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u></b>	
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- ELBENE	
<b><u>ANNEXE IV</u></b>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014	
- SICAV AXIS TRESORERIE	
- AL HIFADH SICAV	

## AVIS DU CMF

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la société SOPAT et le public que le commissaire aux comptes de ladite société, après avoir procédé aux travaux de vérifications rendus nécessaires suite aux informations portées à sa connaissance pouvant avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de ses titres, a remis en date du 26 mars 2014, un rapport portant sur les irrégularités commises par la SOPAT consistant en un lissage progressif de ses résultats d'année en année, ayant mené à une majoration indue de sa situation nette au 31 décembre 2012, d'un montant de 16 982 661 dinars dont 2 919 884 dinars concerne le seul exercice 2012.

Il convient de signaler que dans le cadre du protocole d'accord et des avenants y afférent, portant sur la cession de 51% du capital de la société Gallus Finance Holding (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT) et qui ont été signés entre le Groupe Lahmar (en sa qualité de cédants) et le Groupe Rose Blanche (en sa qualité de cessionnaire), les cédants autorisent le cessionnaire à retrancher du prix de vente en vue de les reverser dans les comptes de la SOPAT, toutes sommes dégagées par le commissaire aux comptes relatives aux différents postes de l'actif et du passif de la société et ce, afin de rétablir ses équilibres financiers.

En application des termes du protocole d'accord sus mentionné et des avenants y afférent, et sur la base du rapport sus visé remis par le commissaire aux comptes, le Groupe Rose Blanche a informé le CMF avoir retenu et versé dans les comptes de la société SOPAT le montant de 16 698 660,342 dinars dont 9 522 000,000 dinars sous la forme de Compte Courant Associés. Cette inscription en Compte Courant Associés sera maintenue jusqu'à la récupération, dans les jours qui suivent, par le Groupe Rose Blanche des traites déposées chez l'avocat pour le compte des Frères Lahmar, matérialisant le règlement de la cession du bloc des titres Gallus Finances Holding, date à partir de laquelle la Direction Générale de la société SOPAT s'engage à virer ledit montant aux comptes destinés à rétablir la situation financière de la société.

Ayant eu passation, à son profit, du pouvoir relatif à la gestion de la société SOPAT au cours du mois d'avril 2014, le Groupe Rose Blanche affirme rester très confiant quant à l'avenir de la société et son potentiel de développement.

Selon les responsables du Groupe Rose Blanche, l'ensemble des opérations de régularisation ci-dessus indiquées permettraient de :

- Rétablir les équilibres financiers de la société ;
- Réorganiser les structures de gestion ;
- Réaliser dans les meilleures conditions possibles, le programme d'investissement envisagé en vue d'améliorer sensiblement les performances de l'outil de production qui n'est exploité actuellement qu'à hauteur de 50% de sa capacité.

En conséquence, **la cotation de la valeur SOPAT reprendra le lundi 19 mai 2014**. Il en est de même pour **la procédure de maintien de cours qui reprendra à la même date jusqu'au jeudi 05 juin 2014 inclus** et ce, conformément à la décision du CMF n° 21 en date du 16 mai 2014.

<b>AVIS DU CMF</b>
--------------------

PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS

**REPRISE DE LA PERIODE DE SOUMISSION DES SOCIETES MEDIGRAIN, LES MINOTERIES DES CENTRE ET SAHEL REUNIES -MCSR- ET Mr KAMEL BELKHIRIA A LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT SA-**

Le Conseil du Marché Financier,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment l'article 51,

Vu le Règlement Général de la Bourse, notamment les articles 166 à 170,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 5 mars 2014 de soumettre les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunion -MCSR- et Mr Kamel Belkhiria, acquéreurs de la part de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-), à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : D. 2,680 ;
- Nombre des actions visées : 4 492 040 actions ;
- Période de maintien de cours : 15 séances de bourse, allant du 11 mars 2014 au 1er avril 2014 inclus.

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 12 mars 2014 de suspendre la cotation de la valeur SOPAT, et de reporter la période de la procédure de maintien de cours, à partir du mercredi 12 mars 2014 à une date ultérieure qui sera fixée par décision,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 16 mai 2014 de reprendre la cotation des actions de la SOPAT à partir du 19 mai 2014.

Décide de reprendre la période de soumission à la procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT SA, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital sur les actions de la SOPAT et ce, **à partir du lundi 19 mai 2014 jusqu'au jeudi 05 juin 2014** inclus.

A l'expiration de la période de maintien de cours des actions de la SOPAT, Mena Capital Parters -MCP- en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'achat des titres offerts dans le cadre de la procédure de maintien de cours, communiquera le résultat de l'opération à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procèdera à sa publication sur son Bulletin Officiel.

<b>AVIS DE LA BOURSE</b>
--------------------------

**RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS  
DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»**

1-A partir du **mardi 27 mai 2014**, les **90 004 156** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société **TAWASOL GROUP HOLDING**, ainsi que les **17 995 844** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **108 000 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **1,100 dinar** par action.

Le titre TAWASOL GROUP HOLDING sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007650013
- Mnémonique : TGH
- Libellé : TAWASOL GP HOLDING
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société **TAWASOL GROUP HOLDING** sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'OPF est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	128	1 419 576	20 560	1 360 521	1 381 081
AMEN INVEST	917	1 324 558	280 691	1 015 103	1 295 794
ATTIJARI INTER	119	115 439	46 239	67 299	113 538
AXIS BOURSE	96	1 355 954	25 350	1 294 001	1 319 351
BEST INVEST	5	6 045	1 500	4 420	5 920
BIAT CAPITAL	4	10 172	1 400	8 532	9 932
BNA CAP	40	345 803	15 779	320 940	336 719
CGF	310	443 930	152 010	283 887	435 897
CGI	1	2 000		1 944	1 944
COFIB CAP	296	445 592	54 670	380 158	434 828
FINA CORP	10	1 000	1 000		1 000
MAC SA	1 397	5 562 665	363 567	5 056 024	5 419 591
MAXULA BOURSE	228	268 200	157 500	107 650	265 150
MCP	21	14 330	6 330	7 780	14 110
SBT	3	1 200	1 200		1 200
SCIF	186	224 578	49 175	170 568	219 743
SIFIB BH	38	368 700	15 700	343 282	358 982
STB FINANCE	17	22 200	11 200	10 698	21 898
TSI	464	1 517 559	183 218	1 297 653	1 480 871
TUNISIE VALEURS	495	1 373 550	207 052	1 134 394	1 341 446
UBCI FIN	15	322 373	1 500	312 046	313 546
UFI	55	400 538	29 900	360 439	390 339
UIB FINANCE	1	18 000		17 505	17 505
<b>Total</b>	<b>4 846</b>	<b>15 563 962</b>	<b>1 625 541</b>	<b>13 554 844</b>	<b>15 180 385</b>

Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie A (3 647 250 actions) et du Placement Global (820 905 actions), soit un total de 4 468 155 actions est transféré à la catégorie B. Ainsi, la quantité offerte pour la catégorie B passera de 9 086 689 actions à 13 554 844 actions.

Par ailleurs, MAC SA informe que dans le cadre du Placement Global, **8** investisseurs ont souscrit **2 815 459** actions.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
Siège social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR  
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**1. Objet**

A l'occasion de l'introduction en bourse, La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », s'est engagée à réserver un siège au conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 12 juin 2014 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

A cet effet, La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 12 Juin 2014 à 10 heures à l'hôtel Golden Tulip Gammarth.

**2. Modalités**

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de La Société d'Articles Hygiéniques « S A H », situé au N° 5, RUE 8610 ZI Charguia 1 – Tunis Carthage 2035 - au plus tard le 06 Juin 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « S A H », et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur ».

La liste des candidatures répondantes aux conditions et retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens le 09 juin 2014.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions lors de l'AGO du 12 juin 2014 où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

**3. Conditions de Participation**

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du conseil d'administration.

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier.
- Pour les candidats actionnaires personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, justifier une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social.
- Pour les candidats actionnaires institutionnels, justifier une participation ne dépassant pas 5% du capital social.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à la Société d'Articles Hygiéniques « S A H » ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

- Suite -

#### **4 - Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques « S A H », et une fiche de candidature dûment remplie (**Annexe1**);
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'action « S A H » détenu par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (**Annexe 2**) ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

## ANNEXE 1

### FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale:

Historique en tant qu'administrateur :

**Signature**

## ANNEXE 2

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Articles Hygiéniques.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL-**  
Siège social : Menzel Hayet Monastir

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT  
DES DETENTEURS D' ACTIONS SOTEMAIL ACQUISES DANS LE CADRE DE L'OPF.**

**1. Objet**

La Société SOTEMAIL s'est engagée, lors de l'admission de ses actions au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant son introduction en bourse.

A cet effet, la société SOTEMAIL informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 JUIN 2014 à 11 heures à l'hôtel Regency à Gammarth – Tunis.

**2. Conditions de Participation**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une des filiales du groupe SOMOCER ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

**3. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTEMAIL et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'actions de SOTEMAIL détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par Arab Financial Capital, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de SOTEMAIL, sis AUX BERGES DU LAC 2- Tunis ; et
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.



- Suite -

#### 4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOTEMAIL et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant l'introduction en bourse » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société SOTEMAIL situé à l'adresse suivante « Société SOMOCER, Route de Sfax, Zéramdine, Menzel Hayet, 5033 Monastir - TUNISIE, au plus tard **le 10 juin 2014** (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 juin 2014, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse. Les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

## **ANNEXE 1**

### **FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale:

Historique en tant qu'administrateur :

**Signature**

## **ANNEXE 2**

### **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTEMAIL »,

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**SERVICOM**

Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

La Société **SERVICOM** informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social de 1 179 000 dinars, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 Décembre 2013** et ouverte à la souscription le **16 Avril 2014** conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du **1 Avril 2014** sous le numéro n° **14-0856**, a été réalisée par l'émission de 1 179 000 actions de nominal 1 dinar chacune majoré d'une prime d'émission de **16** dinars, souscrites en numéraire à raison d'une **(1)** action nouvelle pour **(2)** anciennes et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **3 537 000** dinars divisé en **3 537 000** actions de nominal 1 dinar chacune et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

---

2013 - AS - 1474

---

**DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE**

**FCP VALEURS QUIETUDE 2014**

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

**Adresse** : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 31 mai 2009 pour une durée de 5 ans, **arrivera à échéance le 30 mai 2014**.

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, TUNISIE VALEURS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

---

2013 - AS - 1475

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

***GIF FILTER SA***

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la marsa 2078 à 15h afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Général et spécial du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité Permanent d'audit pour l'exercice 2014.
10. Renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes.
11. Réélection des administrateurs représentant les petits porteurs.
12. Déclaration des postes occupés par les Administrateurs au sein des autres sociétés.
13. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice clos 2013, du rapport du conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **02 juin 2014** au siège social de la société sis au **GP1 Km 35 Grombalia 8030.**

2013 - AS - 1476

**Assemblée Générale Extraordinaire**

***GIF FILTER SA***

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de Filtration GIF Filter sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la marsa 2078, à 16 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital social par l'incorporation de réserves.
2. La dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général.
3. Précision du Nom Commercial de la société.
4. Mise à jour des statuts et approbation de son nouveau texte.
5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts mis à jour, du rapport du conseil d'Administration, et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **02 juin 2014** au siège social de la société sis au **GP1 Km 35 Grombalia 8030.**

2013 - AS - 1477

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES  
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 19 juin 2014, à 14 heures à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis –, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2013.
4. Fixation des jetons de présence.
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Mandat des co-commissaires aux comptes de la « STIP ».
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social** : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27 mai 2014, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2013 :

**un dividende de 3,802 D par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29 mai 2014** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz -Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2014**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi **29 mai 2014** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

---

2013 - AS - 1479

---

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AXIS AAA**

Fonds Commun de Placement

**Adresse** : 67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

AXIS Gestion, société de gestion de FCP AXIS AAA, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 :

**Un dividende de 3,667 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2014** au siège social la société sis au 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.

---

2013 - AS - 1480

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP UNIVERS AMBITION PLUS**

Fonds Commun de Placement  
**Adresse:** Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière- SCIF- informe les porteurs de parts de **FCP UNIVERS AMBITION PLUS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **vendredi 30 mai 2014**,

**un dividende de 0,041 D par part**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2013 - AS - 1481

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP UNIVERS AMBITION CEA**

Fonds Commun de Placement  
**Adresse:** Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière- SCIF- informe les porteurs de parts de **FCP UNIVERS AMBITION CEA** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **vendredi 30 mai 2014**,

**un dividende de 0,098 D par part**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweitienne sise au 10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au rue du Lac Oubeira Immeuble El Faouz –Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2013 - AS - 1482

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**GENERALE OBLIG SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège social:** 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de la GENERALE OBLIG SICAV, tenue le 29 mai 2014, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

**3,639 dinars par action.**

Ce dividende est payable à partir du **30 mai 2014** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement – CGI, au 16, Avenue Jean Jaurès à Tunis.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions GENERALE OBLIG SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1483

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Projet de résolutions de la Société ELBENE INDUSTRIE à soumettre, pour approbation, à son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2013 comme suit :

766 911 dinars au compte « résultats reportés ».

Cette résolution mise au vote, est .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'Exercice 2013

Cette résolution mise au vote, est .....



- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de ..... dinars net de retenu à la source.

Cette résolution mise au vote, est .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit l montant de ..... dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par l loi.

Cette résolution mise au vote, est . .....

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES  
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2013 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2013, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2013 des jetons de présence à hauteur de ..... Dinars par séance avec un maximum de ..... Dinars par an pour chaque Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2013 une rémunération de 1000 Dinars par réunion avec un maximum de 4000 Dinars par an pour chaque Administrateur membre du comité permanent d'audit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre les résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 soit 16 771 261,082 Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	8 575 985,507 Dinars
Report déficitaire (perte 2013)	8 195 275,575 Dinars

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2013, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **HUITIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les Cabinets ..... & ..... comme co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

### **NEUVIEME RESOLUTION**

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le ..... des Administrateurs suivants comme sortants :

- Monsieur Lamine CHERNI
- La Banque Tuniso-Koweïtienne « B.T.K »
- Société Tunisienne des Industries Automobiles « S.T.I.A. »
- Société El Boniene

- Suite -

Le bureau de l'Assemblée a reçu ..... candidatures pour les quatre sièges objet de ce renouvellement.

-  
-  
-  
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-  
-  
-  
-

Ainsi les quatre sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- PIRELLI TYRE SPA
- BID
- STUSID
- STB
- OCT
- 
- 
- 
- 

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

INFORMATIONS POST AGO**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2014, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION :

Le président a fait à l'assemblée lecture du rapport de la société présenté par le Conseil d'Administration ayant trait à la gestion de la société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2013.

Après discussion et échanges de vues, les actionnaires ont approuvé le rapport tel qu'il leur a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION :

Le commissaire aux comptes a fait lecture aux actionnaires du rapport général sur les états financiers arrêtés au 31/12/2013. Les actionnaires ont approuvé les états financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites opérations.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs :

- *Monsieur Hassine DOGHRI*
- *COTIFE SICAF*                            *Représentée par Monsieur Hassine DOGHRI*
- *CARTE Assurances*                   *Représentée par Monsieur Abderrahman FATMI*

- Suite -

arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- *Monsieur Hassine DOGHRI*
- *COTIFE SICAF* Représentée par *Monsieur Hassine DOGHRI*
- *CARTE Assurances* Représentée par *Monsieur Abderrahman FATMI*

en qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

<b>Administrateur</b>	<b>Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :</b>
<i>Monsieur Hassine DOGHRI</i>	2016
<i>Monsieur Mehdi DOGHRI</i>	2014
<i>Monsieur Radhi MEDDEB</i>	2014
<i>COFITE SICAF représentée par Monsieur Hassine DOGHRI</i>	2016
<i>CARTE Assurances représentée par Monsieur Abderrahman FATMI</i>	2016

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **2 113 303,925 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<i>Bénéfice Net de l'exercice 2013</i>	<i>2 113 303,925</i>
<i>Report à nouveau antérieur</i>	<i>2 854 919,001</i>
<b><i>Bénéfice distribuable</i></b>	<b><i>4 968 222,926</i></b>
<i>Réserve légale (5 %)</i>	<i>248 411,146</i>
<i>Réserve Spéciale de Réinvestissement</i>	<i>2 002 500,000</i>
<i>Réserve pour fonds social</i>	<i>200 000,000</i>
<i>Dividendes (1,250 dinars/action)</i>	<i>1 000 000,000</i>
<b><i>Report à nouveau</i></b>	<b><i>1 517 311,780</i></b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes à partir du 07 juin 2014.

#### SIXIEME RESOLUTION :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.

#### SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant net de soixante-cinq mille (65 000) Dinars au titre des jetons de présences aux administrateurs. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité d'audit interne à sept mille cinq cent (7 500) Dinars nets.

HUITIEME RESOLUTION :

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet « CMC », commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « CMC » en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.


NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

- Suite -

## 2 - Le bilan après affectation du résultat :

## BILAN APRES AFFECTATION

 <b>ACTIF</b> (Chiffres en dinars tunisien)	2013			Exercice 2012 Montant Net
	BRUT	Amort & Prov	NET	
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	24 718,440	16 713,952	8 004,488	4 468,623
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	2 462 239,381	13 937 712,703	14 757 710,307
	<b>16 424 670,524</b>	<b>2 478 953,333</b>	<b>13 945 717,191</b>	<b>14 762 178,930</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	72 500,000	27 728,767	44 771,233	59 271,233
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	55 734,983	32 403,051	23 331,932	33 080,974
	<b>128 234,983</b>	<b>60 131,818</b>	<b>68 103,165</b>	<b>92 352,207</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	495 000,000	3 458,219	491 541,781	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	13 487 446,436	1 738 872,562	11 748 573,874	10 338 030,761
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	58 742 120,000		58 742 120,000	54 012 710,000
AC334 Autres prêts			0,000	0,000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 500 000,000		9 500 000,000	1 000 000,000
	<b>82 224 566,436</b>	<b>1 742 330,781</b>	<b>80 482 235,655</b>	<b>65 350 740,761</b>
<b>AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	46 897,000	0,000	46 897,000	0,000
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	<b>46 897,000</b>	<b>0,000</b>	<b>46 897,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 987 998,039		1 987 998,039	2 160 705,717
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	928 499,911	48 492,678	880 007,233	832 122,829
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	39 025,691		39 025,691	17 241,977
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	2 578,747		2 578,747	2 455,702
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0,000		0,000	199 860,303
AC633 Débiteur divers	183 286,692		183 286,692	102 071,981
	<b>3 141 389,080</b>	<b>48 492,678</b>	<b>3 092 896,402</b>	<b>3 314 458,509</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 814 921,591		2 814 921,591	5 213 813,582
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	<b>2 814 921,591</b>		<b>2 814 921,591</b>	<b>5 213 813,582</b>
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 322 938,385		2 322 938,385	2 127 692,650
AC733 Autres comptes de régularisation	2 076,574		2 076,574	4 593,523
	<b>2 325 014,959</b>		<b>2 325 014,959</b>	<b>2 132 286,173</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>107 105 694,573</b>	<b>4 329 908,610</b>	<b>102 775 785,963</b>	<b>90 865 830,162</b>



- Suite -

<b>Capitaux Propres &amp; Passifs</b>		31/12/2013	31/12/2012
(Chiffres en dinars tunisiens)			
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	8 000 000,000	5 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	745 825,270	421 723,104
CP4	Autres Capitaux Propres	16 002 500,000	14 000 000,000
CP5	Résultat reporté	1 517 311,780	2 854 919,001
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>26 265 637,050</b>	<b>22 276 642,105</b>
CP6	Résultat de l'exercice	0,000	0,000
<b>Total capitaux propres après affectation</b>		<b>26 265 637,050</b>	<b>22 276 642,105</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PA2 Provisions pour risques et charges</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA320	Provision d'assurance vie	66 912 871,967	58 539 620,801
PA330	Provision pour sinistres	3 719 782,501	3 650 412,125
PA340	Provision pour participation aux bénéfices	1 243 233,000	812 109,824
PA350	Provision pour égalisation & équilibrage	188 048,574	148 550,511
PA360	Autres provisions techniques		
		<b>72 063 936,042</b>	<b>63 150 693,261</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 877 812,335	4 926 296,913
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	116 457,327	43 343,120
PA63	Autres dettes		
PA631	Dépôts et cautionnements reçus		
PA632	Personnel	88 924,626	85 484,993
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	345 275,663	318 907,233
PA634	Créditeurs divers	1 016 242,920	5 452,537
		<b>4 444 712,871</b>	<b>5 379 484,796</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	1 500,000	59 010,000
		<b>1 500,000</b>	<b>59 010,000</b>
<b>Total du passif</b>		<b>76 510 148,913</b>	<b>68 589 188,057</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>102 775 785,963</b>	<b>90 865 830,162</b>

- Suite -

**2 - L'état d'évolution des capitaux propres :****TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

(Chiffres en dollars américains)

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR RENDEMENT EXONERE EXONERE D'IMPOT	RESERVE POUR RENDEMENT EXONERE FONCTIONNEL	AUTRES RESERVES	RESERVE A REGIME SPECIAL	RESERVE A REGIME SPECIAL DEVENUE DISPONIBLE	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	MODIFICATIONS COMPTABLES	TOTAL
SOLDE 31/12/2013 AVANT													
AFFECTATION	8 000 000		222 026				75 388	14 000 000		2 854 919	2 113 304		27 265 637
AFFECTATION DES RESULTATS SUIVANT DECISION DE L'AGO DU 22/05/2014			248 411			2 002 500	200 000			-337 607	-2 113 304		0
DIVIDENDES DISTRIBUES										-1 000 000			-1 000 000
SOLDE 31/12/2013 APRES AFFECTATION	8 000 000	0	470 437	0	0	2 002 500	275 388	14 000 000	0	1 517 312	0	0	26 265 637

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGE**

**CARTHAGE CEMENT**

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,  
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 mai 2014, la société CARTHAGE CEMENT publie les résolutions adoptées :

**PREMIERE RESOLUTION : Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire ratifie et approuve le transfert du siège social de la société décidé par le conseil d'administration du 21 septembre 2012.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit :

**1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts :**

Le Siège Social de la Société est fixé au Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Abrogation du 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 13 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 13 des statuts de la société relatifs à la condition d'agrément dans le cas de cession d'actions et le droit de préemption non applicables par les sociétés faisant appel public à l'épargne.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Ajout d'un 3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un 3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts de la société relatif à une opération soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, comme suit :

**3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts :**

- Les garanties des dettes d'autrui.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

- Suite -

**4ème RESOLUTION : Abrogation du 4ème paragraphe de l'article 25 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 4ème paragraphe de l'article 25 des statuts puisque la société est toujours dans l'obligation d'avoir deux commissaires aux comptes.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**5ème RESOLUTION : Abrogation du 4ème paragraphe de l'article 29 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 4ème paragraphe de l'article 29 des statuts et ce en application des dispositions du 2ème paragraphe de l'article 281 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**6ème RESOLUTION : Abrogation du 9ème paragraphe de l'article 31 des statuts de la société**

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abroger le 9ème paragraphe de l'article 31 des statuts puisque il est contraire aux dispositions de l'article 28 des statuts et l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**7ème RESOLUTION : Mise à jour des statuts de la société**

Compte tenu des nombreux articles modifiés par les décisions des assemblées générales extraordinaires antérieurs et même d'aujourd'hui, l'assemblée décide de mettre les statuts en harmonie avec ces modifications et la refonte complète desdits statuts en adoptant le nouveau texte proposé par le conseil d'administration lequel ne contient aucune modification autre que celles résultant des décisions des assemblées générales extraordinaires.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**8ème RESOLUTION : Pouvoir pour formalités**

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI Radhia pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**CARTHAGE CEMENT**

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,  
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2014, la société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2013 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

**Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.**

**2ème RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013**

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'assemblée générale et du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de 21 693 975 DT.

**Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.**

- Suite -

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales**

L'assemblée générale ordinaire donne actes au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sous réserve des deux conventions suivantes :

- La convention avec BINA TRADE.
- Le compte courant associé.

Le conseil d'administration a demandé l'examen approfondi des deux conventions pour l'année 2014.

**Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013**

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2013 à deux mille dinars (2 000 DT) en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de huit mille dinars (8 000 DT) par an.

**Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

**Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

- Résultats reportés antérieurs et amortissements différés	(4 624 136 DT)
- Résultat de l'exercice 2013	(21 693 975 DT)
	-----
<b><u>TOTAL à affecter (perte) /</u></b>	<b>(26 318 112 DT)</b>
	-----
<b><u>Résultats reportés 2013 /</u></b>	<b>(26 318 112 DT)</b>

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

- Suite -

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs**

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Sami FOURATI représentant du Groupe Naifer et Monsieur Radhi MEDDEB en tant que nouveaux administrateurs et ce pour une période de trois (3) ans.

**Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.**

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Renouvellement de certains mandats d'administrateurs**

L'assemblée générale constatant que les mandats d'administrateurs de :

- La société BINA CORP
- La société BINA HOLDING
- Monsieur Lazhar STA

sont arrivés à leur terme, décide de renouveler le mandat de :

- La société BINA CORP
- La société BINA HOLDING

pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2016.

**Cette résolution a été adoptée à la majorité des présents ou représentés.**

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires aux comptes**

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes cabinet « FMBZ KPMG Tunis » représenté par Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoir pour formalités**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI Radhia pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.**

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

<b>ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013</b>			
<b>BILAN</b>			
<i>(Exprimé en Dinar Tunisien)</i>			
	<u>Notes</u>	<b>31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 153 863	3 011 589
Moins : amortissements		(620 822)	(441 908)
	1	<u>2 533 041</u>	<u>2 569 681</u>
Immobilisations corporelles		901 339 055	810 760 345
Moins : amortissements		(85 017 934)	(66 423 332)
	2	<u>816 321 121</u>	<u>744 337 013</u>
Immobilisations financières		2 350 350	811 139
Moins : provisions		-	-
	3	<u>2 350 350</u>	<u>811 139</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>821 204 512</u>	<u>747 717 833</u>
Autres actifs non courants	4	36 702 430	40 016 237
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b><u>857 906 942</u></b>	<b><u>787 734 070</u></b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks		36 921 264	16 197 587
Moins : provisions		(300 000)	(200 000)
	5	<u>36 621 264</u>	<u>15 997 587</u>
Clients et comptes rattachés	6	18 855 497	12 472 869
Moins : provisions		(406 659)	(42 864)
		<u>18 448 838</u>	<u>12 430 005</u>
Autres actifs courants	7	19 889 150	13 310 412
Liquidités et équivalents de liquidités	8	838 110	782 532
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b><u>75 797 362</u></b>	<b><u>77 068 044</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b><u>933 704 304</u></b>	<b><u>830 254 606</u></b>



- Suite -

## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

## BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31 Décembre	
		2013	2012
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		172 134 413	145 423 907
Réserves		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	63 900 000
Résultats reportés		-26 318 111	-4 624 136
<b><u>Total des capitaux propres après affectation</u></b>	9	<b><u>265 535 349</u></b>	<b><u>207 097 806</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts	10	360 747 834	405 631 619
Crédits bails	11	8 726 901	11 787 334
Comptes courants actionnaires	12	79 223 480	73 540 335
Provisions pour risques et charges	13	3 077 500	0
Passifs d'impôts		1 001 261	1 001 261
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>452 776 976</u></b>	<b><u>491 960 549</u></b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	62 384 181	52 280 236
Autres passifs courants	15	15 026 327	15 789 595
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	137 981 471	63 126 419
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>215 391 979</u></b>	<b><u>131 196 251</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>668 168 955</u></b>	<b><u>623 156 800</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b><u>933 704 304</u></b>	<b><u>830 254 606</u></b>

- Suite -

**2 - L'état d'évolution des capitaux propres :****CARTHAGE CEMENT : TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUITE A AGO DU 19 MAI 2014**

(en millier de dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2008</b>	<b>42 480 060</b>	<b>1 828 081</b>						<b>-441 074</b>	<b>43 867 067</b>
Augmentation de capital (AGE du 20 février 2009)	29 200 000								29 200 000
Affectation du résultat 2008							-441 074	441 074	-
Résultat de l'exercice 2009								144 549	144 549
Compte spécial d'investissement 2009								2 725 000	2 725 000
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	<b>71 680 060</b>	<b>1 828 081</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-441 074</b>	<b>2 869 549</b>	<b>75 936 616</b>
Affectation du résultat 2009 approuvée par l'AGO du 29 mars 2010				143 477	2 725 000		1 072	-2 869 549	-
Augmentation de capital approuvée par l'AGE du 14 avril 010	71 000 000		63 900 000						134 900 000
Augmentation de capital approuvée par l'AGE du 16 décembre 2010	2 743 847	-18 847			-2 725 000				-
Modifications comptables affectant les résultats reportés						-9 554 671			-9 554 671
Résultat de l'exercice 2010								6 917 572	6 917 572
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	<b>145 423 907</b>	<b>1 809 234</b>	<b>63 900 000</b>	<b>143 477</b>	<b>-</b>	<b>-9 554 671</b>	<b>-440 002</b>	<b>6 917 572</b>	<b>208 199 517</b>
Affectation du résultat 2010 approuvée par l'AGO du 18 août 2011				323 878			6 593 694	-6 917 572	-
Affectation des modifications comptables approuvée par l'AGO du 18 août 2011						9 554 671	-9 554 671		
Résultat de l'exercice 2011								5 829 908	5 829 908
<b>Soldes au 31 décembre 2011</b>	<b>145 423 907</b>	<b>1 809 234</b>	<b>63 900 000</b>	<b>467 355</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-3 400 979</b>	<b>5 829 908</b>	<b>214 029 425</b>
Affectation du résultat 2011 approuvée par l'AGO du 21/06/2012				121 446			5 708 462	-5 829 908	-
Résultat de l'exercice 2012								-6 931 619	-6 931 619
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>145 423 907</b>	<b>1 809 234</b>	<b>63 900 000</b>	<b>588 801</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>2 307 483</b>	<b>-6 931 619</b>	<b>207 097 806</b>
Affectation du résultat 2012 approuvée par l'AGO du 08/10/2013							-6 931 619	6 931 619	-
Augmentation de capital approuvée par l'AGE du 21 juin 2012	26 710 506		53 421 012						80 131 518
Résultat de l'exercice 2013								-21 693 975	-21 693 975
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>- 4 624 136</b>	<b>-21 693 975</b>	<b>265 535 349</b>
Affectation du résultat 2013 approuvée par l'AGO du 19/05/2014							-21 693 975	21 693 975	-
<b>Soldes au 31 décembre 2013 après AGO du 19 mai 2014</b>	<b>172 134 413</b>	<b>1 809 234</b>	<b>117 321 012</b>	<b>588 801</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>- 26 318 111</b>	<b>0</b>	<b>265 535 349</b>

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2014****Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations et les conventions règlementées qui y sont mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2013 comme suit :

Sommes distribuables 2013	1 680 527,159
Report à nouveau	401,302
Total	1 680 928,461
Dividendes au titre de l'exercice	1 680 636,080
Report à nouveau 2013	292,381

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **3,802 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **29 mai 2014**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **29 mai 2014**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **29 mai 2014** pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

**Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**GENERALE OBLIG SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège social:** 16 avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2014**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice 2013, soit : 539 362,826 dinars majorées du report à nouveau de l'exercice 2012, soit : 38,480 dinars, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Aussi, le total des sommes distribuables pour l'exercice 2013 s'élève à 539 401,306 dinars, et sera réparti comme suit :

- 539 328,912 dinars en dividendes (soit **3,639** dinars par action)
- 72,394 dinars en report à nouveau

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION :**

Le dividende sera mis en paiement à compter du **30 Mai 2014**.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

## AVIS DES SOCIETES

### **EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -**

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

#### **Décision à l'origine de l'émission**

##### Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013\*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

##### Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

##### Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

### Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

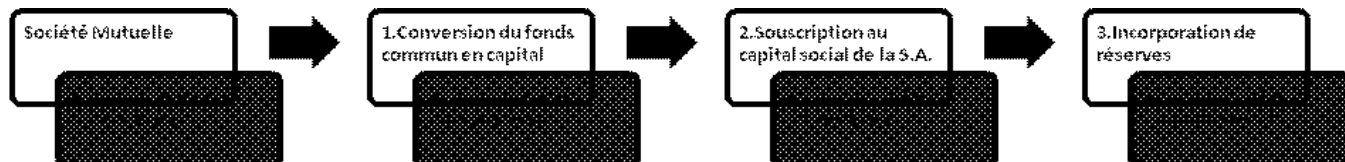
### Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



### **La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :**

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>86 757</b>		<b>DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN</b>	<b>Création d'actions</b>
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
<b>Montant total du fonds commun</b>	<b>1 735 140 DT</b>	<b>SOCIETE ANONYME</b>	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			<b>Prime d'émission</b>	<b>29 830 000 DT</b>
			<b>Nombre d'actions octroyées / actionnaire</b>	<b>20 actions</b>

### La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
<b>Valorisation Post-Money</b>	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
<b>Produit de la souscription</b>	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
<b>Valorisation Pre-Money</b>	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
<b>Nombre d'actions</b>	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
<b>Valeur par action</b>	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
<b>Décote</b>	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
<b>Prix par action (après décote)</b>	20 DT	<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>		

- Suite -

**L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions**

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:  
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

<b>Capital social après attribution</b>	<b>13 220 560 DT</b>
<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>
<b>Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites</b>	<b>9 915 420 DT</b>
<b>Prime d'émission</b>	<b>19 914 580 DT</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

**Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire**

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

**Prix d'émission des actions à souscrire :**

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

**Personnes concernées par l'opération :**

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

**Période de souscription :**

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

**Modalités de souscription :**

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

**Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais\*\*\*, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du



- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

#### Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

#### Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
<b>Catégorie A</b> : U.G.T.T	20%	314 000
<b>Catégorie B</b> : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
<b>Catégorie C</b> : Agents Généraux	10%	157 000
<b>Catégorie D</b> : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 570 000</b>

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

#### **Dépouillement et déclaration des résultats :**

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Jouissance des actions émises**

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

#### **But de l'émission**

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

### **Marché des titres**

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Négociation en bourse des actions émises**

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge de la STICODEVAM**

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

\*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

\*\* Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

\*\*\*La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : <b>Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «AIL 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :**

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 29 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 004,251
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,349%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,413%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,494%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,558%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,606%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,686%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,716%	1 016,038
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,750%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,815%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,879%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,029%	999,338
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,160%	1 001,849
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,345%	883,781
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,399%	996,205
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,581%	1 032,510
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,449
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,161
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	770,485
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,639
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,301
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,607
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,396
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,597

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,065	150,079		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,229	13,230		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,362	1,363		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,777	36,780		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,983	49,986		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,476	151,896		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	550,286	548,366		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	109,491	109,142		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,805	121,334		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,961	117,876		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,648	111,376		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,794	85,383		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,198	127,673		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,638	91,485		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,936	105,683		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 369,459	1 370,053		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 255,230	2 254,508		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,426	102,192		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,107	101,641		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,665	125,336		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,788	1 198,243		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,780	120,141		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,445	15,341		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 896,079	5 898,035		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 196,343	5 164,109		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 083,984	5 050,431		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,176	2,152		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,891		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,068	1,059		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,905	105,917
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,843	101,852
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,609	103,620
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,288	100,299
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,265	101,276
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,733	104,742
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,725	101,736
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,808	100,817
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,335	101,344
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	102,948	102,958
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,652	103,662
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	101,988	101,999
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	105,409	101,934
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,450	104,461
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,243	103,253
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,503	104,512
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,384	100,394
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	106,186	102,393
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,306	104,318
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	105,073	101,488
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,990	106,001
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,127	100,138
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,236	101,246
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	106,137	106,146
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,187	100,197

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,307	10,308
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,325	104,334
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,561	101,572
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	102,825	99,136
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	65,499	65,260
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	139,254	139,001
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 388,923	1 385,181
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,746	107,437
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,029	105,592
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,966	79,532
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,427	16,436
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	254,334	254,303
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,589	32,290
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 308,399	2 296,724
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,737	74,461
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,007	55,895
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,553	98,448
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,387	108,170
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,257	94,821
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,275	11,273
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,113	12,089
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,384	15,342
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,209	14,151
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,912	11,898
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,624	10,595
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,388	10,373
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,524	10,523
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	118,814	118,101
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,144	120,470
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,485	10,445
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,252	101,420
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,564	19,486
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	74,740	74,138
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,374	76,821
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,308	98,076
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	87,867	87,294
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,823	95,352
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,995	100,981
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,562	9,486
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,515	8,392
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,505	94,528
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,237	93,703
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,112	127,390
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,588	10,518
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	121,039	119,228
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	120,288	117,439
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,389	99,517
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,199	98,427
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	181,251	176,468
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	165,213	161,673
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	145,875	140,236
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 485,996	9 435,702
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,838	18,487
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,734	129,291
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 479,044	1 479,977
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,778	103,188
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,019	85,202
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	113,554	111,815
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 592,452	8 551,415
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,911	8,864
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,722	8,648

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires<sup>(\*)</sup>, représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** MIP « Maghreb International Publicité ».

**Siège social :** Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

### **Législation particulière applicable :**

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

**Date de constitution :** 11/03/2004

**Capital social :** 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels<sup>(\*)</sup> et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

**Catégorie A :** 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

**Catégorie B :** 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition**

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
<b>Catégorie A :</b> Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum <b>265</b> quotités et au maximum <b>54 986</b> quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
<b>Catégorie B :</b> Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum <b>53</b> quotités et au maximum <b>5 498</b> quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
<b>Total</b>	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

**Pour la catégorie B :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.



### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

### **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

*la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.*

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

### **11- Listing sponsor**

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

### **12- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

### **13- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE ELBENE INDUSTRIE**

Siège Social : Centrale laitière –Sidi Bou Ali

La Société ELBENE INDUSTRIE, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Lotfi HAMMI

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2013****(Exprimés en Dinars)****ACTIFS**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b><u>ACTIFS IMMOBILISES</u></b>			
Immobilisations incorporelles	<b>A1</b>	1 592 421	1 561 864
- Amortissements		-1 442 928	-1 400 488
		<b>149 493</b>	<b>161 376</b>
Immobilisations corporelles	<b>A2</b>	94 645 641	89 814 747
- Amortissements		-61 683 712	-59 043 859
		<b>32 961 929</b>	<b>30 770 889</b>
Immobilisations financières	<b>A3</b>	6 784 031	6 785 759
- Provisions		-2 073 194	-1 562 857
		<b>4 710 837</b>	<b>5 222 902</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u></b>		<b>37 822 259</b>	<b>36 155 166</b>
Autres actifs non courants	<b>A4</b>	<b>1 390 192</b>	<b>1 127 523</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b>39 212 451</b>	<b>37 282 690</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	<b>A5</b>	20 905 964	13 868 613
- Provisions		- 975 696	-1 017 777
		<b>19 930 267</b>	<b>12 850 836</b>
Clients et comptes rattachés	<b>A6</b>	16 350 021	21 337 380
- Provisions		-5 272 516	-5 276 766
		<b>11 077 505</b>	<b>16 060 613</b>
Autres actifs courants	<b>A7</b>	13 325 269	9 254 215
- Provisions		- 277 376	- 71 074
		<b>13 047 893</b>	<b>9 183 141</b>
Placements et autres actifs financiers		<b>7 500</b>	<b>42 000</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>A8</b>	<b>2 808 447</b>	<b>1 665 598</b>
<b><u>TOTAL ACTIFS COURANTS</u></b>		<b>46 871 612</b>	<b>39 802 188</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>		<b>86 084 063</b>	<b>77 084 878</b>

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2013**  
(Exprimés en Dinars )

**PASSIFS**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital		40 000 000	40 000 000
Capital souscrit - appelé non versé			
Capital souscrit - appelé versé	P1	<b>40 000 000</b>	<b>40 000 000</b>
Réserves	P2	599 832	570 883
autres capitaux propres	P3	393 556	480 951
resultats reportés	P4	-19 587 588	-19 641 521
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>21 405 800</b>	<b>21 410 313</b>
Résultat net de l'exercice		766 911	53 933
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b>22 172 711</b>	<b>21 464 246</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts	P5	10 119 452	13 744 874
Provisions pour risque & charges		489 781	120 000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>10 609 233</b>	<b>13 864 874</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P6	25 033 355	17 031 891
Autres passifs courants	P7	6 676 098	5 733 820
Concours bancaires et autres passifs financiers	P8	21 592 666	18 990 046
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>53 302 119</b>	<b>41 755 757</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>63 911 352</b>	<b>55 620 631</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>86 084 063</b>	<b>77 084 878</b>

**Etats financiers clos au 31 Décembre 2013**  
(Exprimés en Dinars)

**Etat de résultat**

LIBELLES	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Ventes de produits	<b>R1</b>	108 595 981	96 901 614
Autres produits	<b>R2</b>	12 908 707	5 933 699
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b>121 504 688</b>	<b>102 835 313</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Variations des stocks de produits finis et des encours	<b>R3</b>	-2 970 492	- 276 153
Achats d'approvisionnements consommés	<b>R4</b>	105 535 903	87 482 739
Charges du personnel	<b>R5</b>	5 747 902	5 031 780
Dotations aux amortissements	<b>R6</b>	4 041 762	4 398 481
Dotations aux provisions	<b>R6</b>	879 554	843 816
Autres charges d'exploitation	<b>R7</b>	3 420 037	2 295 275
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>116 654 666</b>	<b>99 775 938</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b>4 850 022</b>	<b>3 059 375</b>
Charges financières nettes	<b>R8</b>	-3 969 775	-2 967 364
Produits des placements	<b>R9</b>	5 703	
Autres gains ordinaires	<b>R10</b>	59 470	78 378
Autres pertes ordinaires	<b>R11</b>	- 17 974	- 15 199
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u></b>		<b>927 446</b>	<b>155 190</b>
Impôt sur les sociétés		160 535	101 257
<b><u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u></b>		<b>766 911</b>	<b>53 933</b>
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b>766 911</b>	<b>53 933</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ( Modèle Autorisé )**  
( Exprimé en Dinars )

	NOTES	au 31 décembre	
		2013	2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		766 911	53 933
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions	1	3 778 354	3 588 403
* Variation des :			
Stocks	2	-7 037 350	-958 626
Créances	3	4 987 358	1 174 852
Autres actifs	4	-4 333 723	-223 186
Fournisseurs et autres dettes	5	8 887 638	3 821 968
* Plus ou moins values de cession		-1 553	-5 071
* Ajustement du compte fonds social	6	28 950	25 976
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>		<b>7 076 584</b>	<b>7 478 249</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisat.corporelles et incorp.	7	-5 582 346	-3 869 925
Encaissements provenant de la cession d'immobilisat.corporelles et incorp.	8	579 083	6 580
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	9	-162 250	-117 955
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	10	163 977	114 215
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissemnt</b>		<b>-5 001 537</b>	<b>-3 867 085</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Prêts accordés aux fournisseurs de lait		-25 000	-80 000
Remboursement prêts par les fournisseurs de lait		59 500	141 500
Encaissement de subventions d'investissement			
Remboursement d'emprunts	11	-3 823 414	-3 476 757
Encaissements d'emprunts	12	1 300 000	1 800 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>-2 488 914</b>	<b>-1 615 257</b>
<b>Incidences des variat. taux de change/les liquidités &amp; équivalents liquidit.</b>			
Compte d'attente de conversion			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-413 866</b>	<b>1 995 908</b>
Trésorerie au début de l'exercice		-3 413 290	-5 409 198
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-3 827 156	-3 413 290

## **Notes aux états financiers**

( les chiffres sont exprimés en dinars)

### **Présentation de la société :**

La Société ELBENE INDUSTRIE est une société anonyme qui a pour objet la production et la commercialisation des produits laitiers.

### **Les faits saillants vécus par la société durant l'exercice 2013.**

- Le changement de la dénomination sociale
- Le lancement de six nouveaux produits
- La reprise des travaux de séchage de lait

### **Les engagements hors bilan :**

#### **- Engagements donnés :**

##### *\* à la STE EL ISTIFA :*

- ✓ une hypothèque sur le TF n°204787 Mabrouka remplacé par le n° 90855 Sousse
- ✓ un nantissement sur fonds de commerce
- ✓ un nantissement sur équipements et matériels

##### *\* à la Banque de l'Habitat :*

- ✓ une hypothèque de deuxième rang sur TF n°52235 dans la limite de 29649/92800
- ✓ une hypothèque en rang utile sur TF n°90855
- ✓ un nantissement de rang utile sur fond de commerce consistant en une unité d'industrie et de vente du lait et dérivés inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996

##### *\* à la Société Tunisienne de Banque :*

- ✓ des hypothèques sur les TF n°90855 Sousse et 52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
- ✓ un nantissement de rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fond de commerce et d'industrie consistant en une Centrale laitière inscrit au registre du tribunal de 1ère instance de Sousse sous le n° B 112071996
- ✓ un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

##### *\* à la Banque Nationale Agricole :*

- ✓ une hypothèque de rang utile sur le TF n°90855 Sousse
  - ✓ une hypothèque de rang utile sur le TF n°52235 Sousse dans la limite de 29649/92800
-



✓ un nantissement de rang utile sur fond de commerce avec tous ses éléments

\* des cautions bancaires pour la douane pour un montant total de 309 150 DT

\* à la BIAT :

✓ un nantissement de premier rang sur équipements et matériels

#### **- Engagements reçus :**

ELBENE INDUSTRIE a reçu de la part de certains clients, en garantie de leurs créances, des hypothèques et des cautions pour la somme de 1 100 100,756 dinars.

Les effets escomptés non échus au 31/12/2013 s'élèvent à 23 655 MDT.

#### **Les informations sur les parties liées :**

- La Société ELBENE INDUSTRIE détient 48,534 % du capital social de la société " TDA".
- La TDA assure l'écoulement des produits de Société ELBENE INDUSTRIE.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec la TDA durant l'année 2013 est de : 115 430 139 dinars HT.
- La ristourne accordée à la TDA au cours l'année 2013 s'élève à : 8 832 347 dinars HT
- La Société ELBENE INDUSTRIE détient 50,6 % du capital social de la société " TLD". La TLD assure le séchage de lait.

### **1. Conventions et méthodes comptables**

#### **1.1 Référentiel d'élaboration des états financiers :**

- Les états financiers de la société ELBENE INDUSTRIE sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinar tunisien et couvrent la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état du résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- Ces états sont présentés selon les modèles autorisés

#### **1.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables appliqués :**

#### **A - Immobilisations**

##### **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de transfert de technologie, des logiciels informatiques et des marques de fabrique.

Elles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

---

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient hors taxes déductibles tenant compte du pourcentage de déduction.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire.

### **B - Valeurs d'exploitations**

Les stocks de matières premières, de matières consommables et de marchandises sont valorisés à leur prix de reviens hors taxes déductible tenant compte du pourcentage de déduction.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production. Les produits finis déficitaires sont valorisés à leur prix de vente.

---

### Note A.1 - Immobilisations incorporelles :

Ces immobilisations totalisent à la date du 31 Décembre 2013 une valeur brute de 1 592 421 dinars et une valeur nette comptable de 149 493 dinars. Leurs détails se présentent comme suit :

Désignations	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes 2013	Valeurs nettes 2012
Transfert de technologie	678 365	670 786	7 579	9 574
Marques	23 719	14 605	9 114	10 300
Dessins et enseignes	254 710	189 979	64 731	43 755
Logiciels	635 627	567 559	68 069	64 742
Logiciel en cours	0		0	33 004
<b>total</b>	<b>1 592 421</b>	<b>1 442 928</b>	<b>149 493</b>	<b>161 376</b>

### Note A.2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 Décembre 2013 une valeur brute de 94 645 641 dinars et une valeur nette comptable de 32 961 929 dinars. Le détail se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes 2013	Valeurs nettes 2012
Terrain	2 653 099		2 653 099	2 653 099
Constructions	11 876 601	6 503 234	5 373 366	5 619 172
Inst.agencement, aménagement constructions	2 636 868	1 830 180	806 688	799 214
Matériel et outillage	61 260 642	44 810 928	16 449 714	15 056 830
Matériel de transport	3 383 938	3 140 445	243 493	333 358
Matériel restaurant et sécurité	404 714	385 456	19 258	28 168
Inst.agencement, aménagement divers	2 627 244	1 841 944	785 300	887 107
Équipement de bureau	486 487	417 282	69 205	76 350
Équipement informatique	1 024 432	940 358	84 074	68 282
Emballage récupérable	2 843 560	1 811 667	1 031 894	790 953
Immobilisations corporelles en cours	5 382 406		5 382 406	4 394 473
I. A .A s/construction d'autrui	3 795	2 217	1 577	2 024
Avances & acomptes s/immobilisations en cours	61 856	0	61 856	61 860
	<b>94 645 641</b>	<b>61 683 712</b>	<b>32 961 929</b>	<b>30 770 889</b>

Les acquisitions au 31 Décembre 2013 en immobilisations incorporelles, totalisant 30 557 dinars, ont porté principalement sur :

Rubriques	Montant 2013	Montant 2012
Dépôt de marques		1 613
Dessins & enseignes	30 244	20 034
Logiciels	313	54 833
<b>total</b>	<b>30 557</b>	<b>76 480</b>

Les acquisitions au 31 Décembre 2013 en immobilisations corporelles, totalisant 5 578 742 dinars, ont porté principalement sur :

Rubriques	Montant 2013	Montant 2012
Constructions	25 158	
Agencement et aménagement des constructions	106 648	24 639
Matériel et outillage	1 541 106	1 613 679
Matériel de transport	69 626	127 469
Matériel de restauration & sécurité	0	4 692
Agencements aménagements divers	47 011	30 261
Équipement informatique et bureau	49 270	9 733
Emballage récupérable	491 008	403 637
Grosse Reparation Sterilisateur bouteille en cours		25 834
Unité de traitement d'eau en cours		-755
TBA 8 Base Line en cours	47 287	
Système de mesure reception lait des camions en cours	3 954	139 442
Tour de refroidissement acquis TLD p/compresseur à air		2 299
Complement automatisation environnement nouveau pasto en cours	4 069	635 109
Socle pour nouveau compresseur York et tour de refroidissement		7 590
Installation tuyauteries p/nouvau pasto lacta en cours	16 400	59 297
Groupe eau galcé York en cours		332 263
Herses pour bac eau glacée - TUCOM	70 552	61 517
Révision TBA 8 process	19 998	215 796
Revision bactufuge en cours	6 518	5 122
Grosse reparation ligne UHT en cours		15 065
Amenagement Unité conditionnement PLF Elopak en cours		1 600
Revision TBA8 en cours	198 609	
I.A.A en cours	815	
Grosse réparation stérilisateur en cours	122 354	
Mise en état NEP yaourt en cours	6 661	
Matériel de transport en cours	320	
Matériel électrique en cours	13 463	
Nouvelle machine formseal FFS en cours	23 363	
Construction local pour maçonnerie en cours	1 037	
Revision Homo gelefier Chocolat en cours	22 538	
Revision Homo Stork bouteille en cours	55 900	
Machine de conditionnement TP A3 Felix en cours	2 621 463	
Autre immobilisation en cours	4 563	33 114
Avances et acomptes s/immob en cours	9 051	58 557
<b>total</b>	<b>5 578 742</b>	<b>3 805 961</b>

Les cessions de l'exercice 2013, totalisant un montant de 720 896 dinars, ont porté principalement sur :

Rubriques	Montant Brut 2013	Amort. Au 31/12/2013	Montant Net 2013
Camions Mercedes 1630TU132	139 916	125 469	14 447
Divers investissements unité séchage	580 980	0	580 980
<b>Total</b>	<b>720 896</b>	<b>125 469</b>	<b>595 427</b>

**Note A.3 - Immobilisations financières :**

Cette rubrique abrite au 31-12-2013 les montants suivants :

Rubriques	Montant 2013	Montant 2012
Les titres de participation à la TDA	1 941 350	1 941 350
Les titres de participation à la TLD	4 100 000	4 100 000
Les titres de participation à la SOVIE	50 000	50 000
Les titres de participation à la S.M.S.A Mateur	50 000	50 000
Les titres de participation à la SMVDA Chergui	80 000	80 000
Les titres de participation à la SMBSA Houda Rejich	3 000	3 000
Les titres de participation à la SMBSA Zitouna B. Hassen	5 000	5 000
Les titres de participation à la SOCOLAIV JAWDA	50 000	50 000
Prêts au personnel	430 086	435 108
Les dépôts et cautionnement	74 596	71 301
<b>Total</b>	<b>6 784 031</b>	<b>6 785 759</b>

Les titres TDA sont totalement provisionnés au 31/12/2013.

**Note A.4 - Autres Actifs non courants**

Cette rubrique comporte au 31/12/2013 les montant suivants:

Rubriques	Montant 2013	Montant 2012
Indemnité de gratification personnel partant 2010		160 641
Frais de publicité 2011		197 780
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2011		103 174
Insertions publicitaires Magas. Gene 2008		2 973
Frais de publicité 2012	146 603	293 206
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2012	184 874	369 749
Frais de publicité 2013	448 485	
Complement insertions publicitaires GMS chez TDA 2012	2 016	
Insertions publicitaires GMS chez TDA 2013	376 365	
Indemnité de gratification personnel partant 2013	231 849	
<b>Total</b>	<b>1 390 192</b>	<b>1 127 523</b>

#### Note A.5 - Stocks :

Les stocks totalisent au 31 décembre 2013 la somme de 20 905 964 dinars et se composent de :

Rubriques	Valeur brute 2013	Valeur brute 2012
Matières premières	6 132 894	2 496 469
Autres produits consommables	346 441	318 160
Pièces de rechange	4 131 245	3 665 887
Matières d'emballage	4 506 789	4 461 573
Stock dans les ateliers	515 810	637 206
Stock produits en-cours	60 617	47 642
Produits finis	5 212 168	2 241 676
<b>Total Brut</b>	<b>20 905 964</b>	<b>13 868 613</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>-975 696</b>	<b>-1 017 777</b>
<b>Total Net</b>	<b>19 930 267</b>	<b>12 850 836</b>

#### Note A.6 - Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique est composée des comptes suivants :

Rubriques	Valeur brute 2013	Valeur brute 2012
Clients ordinaires	11 235 559	6 997 380
Clients retenues de garantie	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	708 055	9 928 828
Clients douteux	1 102 926	1 102 926
Clients chèques impayés	997 369	997 369
Clients traites impayées	2 274 914	2 279 914
Clients produits non encore facturés	-19 208	-19 208
Ristournes clients au 31/12/2010	0	0
Compte d'attente virements collectivités	24 739	24 504
<b>total</b>	<b>16 350 021</b>	<b>21 337 380</b>

La répartition des provisions se présente comme suit:

Rubriques	Valeur brute 2013	Provisions au 31/12/13	Valeur brute 2012	Provisions au 31/12/12
Clients ordinaires	11 235 559	994 599	6 997 380	994 599
Clients retenues de garantie	25 667	25 667	25 667	25 667
Clients effets à recevoir	708 055		9 928 828	
Clients douteux	1 102 926	1 102 926	1 102 926	1 102 926
Clients chèques impayés	997 369	997 368	997 369	997 368
Clients traites impayées	2 274 914	2 151 956	2 279 914	2 156 206
<b>total</b>	<b>16 344 490</b>	<b>5 272 516</b>	<b>21 332 084</b>	<b>5 276 766</b>

### Note A.7 - Autres actifs courants

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2013 la somme de 13 325 269 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Fournisseurs avances & acomptes	160 883	103 903
Fournisseurs créances sur emballages	11 519	11 519
Créances envers le personnel	85 005	65 360
Créances envers l'État	3 107 491	2 602 777
Solaico	40 000	40 000
Debiteurs Divers	2 144 291	981 876
Prime de stockage à recevoir de Gilait	2 359 271	1 489 480
Commission s/ achat poudre CANDIA	0	200 079
Support marketing Tetra Pak	1 310 149	359 300
Prime de compensation lait	1 639 637	1 123 202
Prime de séchage	1 874 337	1 722 699
Divers produits à recevoir	159 452	314 099
Compte d'attente R/S clients	1 161	1 161
Charges constatées d'avance	432 074	238 759
<b>Total Brut</b>	<b>13 325 269</b>	<b>9 254 215</b>
Provisions	-277 376	-71 074
<b>Total</b>	<b>13 047 893</b>	<b>9 183 141</b>

### Note A 8 - Liquidés et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles et les avoirs en caisses et en banques.

Les avoirs en banques et en caisses présentent au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 2 808 447 dinars.

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente au 31 Décembre 2013 comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Chèques à encaisser	4 110	156 057
Effets à l'encaissement	450	
Effets à l'escompte	1 000 000	1 500 000
BNA	797 206	
BH	990 800	
UIB	7	7
BDET	3 276	3 276
CCP	299	299
TQB	1 138	1 186
Caisse	11 161	4 774
<b>Total</b>	<b>2 808 447</b>	<b>1 665 598</b>

### Note P.1 - capitaux propres :

#### Variation des capitaux propres

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Capital social	40 000 000	40 000 000	0
Réserves	599 832	570 883	28 950
Autres capitaux propres	393 556	480 951	-87 396
Résultat reporté	-19 587 588	-19 641 521	53 933
résultat de l'exercice	766 911	53 933	712 978
<b>Total</b>	<b>22 172 711</b>	<b>21 464 246</b>	<b>708 465</b>

### Note P.2 - Réserves :

Cette rubrique qui présente les réserves pour fonds social totalise au 31 décembre 2013 la somme de 599 832 dinars.

### Note P.3 - Autres capitaux propres :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 393 556 dinars et représente le solde du compte subventions d'investissement.

### Note P.4- Résultats reportés :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 19 587 588 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Reliquat/Résultat 2005	-1 408 671	-1 408 671
Amortissements différés reliquat/2003	-2 933 849	-2 933 849
Amortissements différés 2004	-3 204 057	-3 204 057
Amortissements différés 2005	-3 388 072	-3 388 072
Effets des modifications comptables 2006	8 615 881	8 615 881
resultat de l'exercice 2006	-3 588 982	-3 588 982
resultat de l'exercice 2007	-3 013 888	-3 013 890
resultat de l'exercice 2008	-3 785 167	-3 785 167
resultat de l'exercice 2009	-1 870 281	-1 870 281
resultat de l'exercice 2010	-1 670 034	-1 670 034
resultat de l'exercice 2011	-3 394 402	-3 394 402
resultat de l'exercice 2012	53 933	
<b>Total</b>	<b>-19 587 588</b>	<b>-19 641 521</b>



### Note P.5- Emprunts :

Cette rubrique qui présente les crédits bancaires à moyen et long terme totalise au 31 décembre 2013 la somme de 10 119 452 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Crédit BNA	3 125 000	3 750 000
Crédit BH	926 431	1 080 268
Crédit consolidation STB	763 500	917 500
Crédit Ste El Istifa	749 558	907 354
Crédit STB d'investissement	0	833 333
Crédit BNA investissement 1600 MD	480 000	800 000
Crédit BNA investissement 1100 MD	550 000	770 000
Emprunt BNA Invest 800 MD	520 000	680 000
Emprunt BIAT 5 000 000 D d'investissement	2 727 273	3 636 364
Emprunt BIAT 508 MD (maitrise d'energie)	277 091	369 455
Dépôts et cautionnements reçus	600	600
<b>Total</b>	<b>10 119 452</b>	<b>13 744 874</b>

### Note P.6 - Fournisseurs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 25 033 355 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Fournisseurs	22 842 921	15 438 452
Fournisseurs effets à payer	2 027 792	1 515 344
Fournisseurs factures non parvenues	213 622	129 075
Comptes d'attentes GMS	-50 980	-50 980
<b>Total</b>	<b>25 033 355</b>	<b>17 031 891</b>

---

**Note P.7 - Autres passifs courants :**

Sous cet intitulé figurent essentiellement les dettes de la société à court terme et notamment celles envers son personnel, le trésor public et les créiteurs divers ainsi que les charges à payer et les produits perçus d'avance.

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 6 676 098 dinars dont le détail est présenté dans le tableau suivant :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 2013</b>	<b>Valeur nette 2012</b>
Clients dettes / emb consignés	1 258 641	1 251 654
Personnel produits à recevoir	86	86
Rémunérations dues au personnel	-0	5 175
Personnel provisions pour congés payés	119 299	214 569
Personnel charges à payer	600 792	733 728
Personnel oppositions	-882	1 434
État	1 392 741	91 811
CNSS	359 329	289 057
CNSS regime complémentaire	6 214	3 904
CARTE Assurance Groupe	300	-1 664
UGTT	2 263	2 663
Créiteur Divers TDA	8 674	4 678
Diverses charges à payer	2 892 131	3 100 034
Compte d'attente banque débit	36 417	36 630
Produits constatés d'avance	93	62
<b>Total</b>	<b>6 676 098</b>	<b>5 733 820</b>

### Note P.8 - Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 21 592 666 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Échéances à moins d'un an/emprunt Ste El Istifa	157 796	157 796
Échéances à moins d'un an/emprunt STB	154 000	154 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA	625 000	625 000
Échéances à moins d'un an/emprunt BH	155 076	180 568
Echéances -1 an Emprunt BNA 1100 MD	220 000	220 000
Échéances à moins d'un an/emprunt STB Investiss	833 333	833 333
Échéances à moins d'un an/emprunt BNA 1700 MD	0	212 500
Echéance à -1 an crédit BNA Invest 1600MD	320 000	320 000
Echéance à -1 an crédit BNA 800 MD	160 000	120 000
Echéances -1 an/emprunt BIAT 5000 MD	909 091	909 091
Echéances -1 an/emprunt BIAT 508 MD	92 364	92 364
Crédit financement stock BNA	4 200 000	4 200 000
Crédit financement stock STB	2 100 000	2 100 000
Crédit financement stock BIAT	4 900 000	3 600 000
Intérêts courus	130 402	186 506
Banque BH		14 742
Banque BNA		2 657 923
Banque STB	3 336 331	1 908 952
Banque BIAT	3 299 273	497 271
<b>Total</b>	<b>21 592 666</b>	<b>18 990 046</b>

## 2.3 Notes sur l'état de résultat :

### Note R.1 - Revenus :

Les revenus de la société ELBENE INDUSTRIE se composent principalement des ventes des produits fabriqués. Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 108 595 981 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Montant 2013	Montant 2012
Ventes lait	77 472 917	68 512 247
Ventes sous produits	39 955 411	34 944 066
Réduction sur ventes	-8 832 347	-65 546 969
<b>Total</b>	<b>108 595 981</b>	<b>96 901 614</b>

### Note R.2 - Autres produits d'exploitation :

Cette rubrique d'une valeur de 12 908 707 dinars intéresse principalement la prime de compensation et la prime de séchage.

### Note R.3 - Variation des stocks des produits finis :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 2 970 492 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Stock initial de produits finis	2 241 676	1 965 522
Stock final de produits finis	5 212 168	2 241 676
<b>Total</b>	<b>2 970 492</b>	<b>276 153</b>

### Note R.4 - Achats d'approvisionnement consommés :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 105 535 903 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur 2013	Valeur 2012
<b>Total achat matières premières</b>	<b>80 768 921</b>	<b>63 310 288</b>
<b>Total achat matières consommables</b>	<b>3 265 702</b>	<b>2 483 928</b>
<b>Total achat emballages</b>	<b>22 632 368</b>	<b>19 523 862</b>
<b>Total achat autres fournitures et produits non stockables</b>	<b>2 935 771</b>	<b>2 847 133</b>
<b>Totaux</b>	<b>109 602 762</b>	<b>88 165 211</b>
Stock de produits et matières consommables à la fin de l'exercice	-15 693 796	-11 626 938
<b>Total</b>	<b>105 535 903</b>	<b>87 482 739</b>

### Note R.5 - Charges de personnel :

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2013 la somme de 5 747 902 dinars et se composent comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Salaires & compléments de salaires	4 862 598	4 281 749
Charges sociales	1 012 496	886 187
Autres charges sociales	136 275	142 721
Charges de Personnel liées à Moidif comptable	2 303	-4 599
Transfert de charges frais de personnel	-265 771	-274 277
<b>Total</b>	<b>5 747 902</b>	<b>5 031 780</b>

### Note R.6 - Dotations aux amortissements

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 4 041 762 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Immobilisations incorporelles	42 440	24 176
Constructions	280 154	282 043
Installations, agencements, aménagements constructions	99 174	101 812
Matériel et outillages	1 810 049	1 682 856
Matériel de transport	145 045	363 380
Matériel de restaurant et de sécurité	8 910	9 856
Installation, agencement et aménagement divers	148 818	144 902
Mobilier de bureau	15 038	15 167
Matériel informatique	25 585	25 143
Emballages récupérables	251 430	182 268
I. A. A. & Mat. Fluide s/Construction d'autrui	379	379
Amortissement des charges à répartir	1 216 103	1 566 499
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles	-1 363	
<b>Total</b>	<b>4 041 762</b>	<b>4 398 481</b>

### Note R.6 -1 Dotations aux provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 879 554 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur 2013	Valeur 2012
Dotation aux provision pour dépréciation des stocks		80 802
Dotation aux provisions pour dépréciation des immob. Financière	510 338	460 338
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances		220 734
Dotation aux provisions pour risques & charges	369 781	120 000
Dotation aux provisions pour dépréciation autres comptes débiteur	49 690	
Dotation aux provisions du minimum d'impôt	160 535	
Transfert de charge	-160 535	
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks et encours	-42 081	-16 155
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-4 250	-21 902
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs courants	-3 923	
<b>Total</b>	<b>879 554</b>	<b>843 816</b>

**Note R.7 - Autres charges d'exploitation :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 3 420 037 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur 2013	Valeur 2012
Sous traitance générale	1 100 992	370 585
Loyers et charges locatives	26 241	11 791
Entretien et réparations	348 577	380 559
Primes d'assurance	79 785	78 589
Assistance technique	112 077	31 205
Études, recherches, formation & documentation	99 777	62 635
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	154 272	130 088
Publicité, publications et annonces	2 967	2 964
Subventions et dons	144 632	145 917
Autres frais sur vente (Export)	19 647	21 649
Voyages, déplacements, missions et réceptions	49 992	70 961
Frais postaux	41 750	42 709
Commissions bancaires	97 085	55 025
Jetons de présence	81 250	81 250
Redevance pour concession de marque	819 465	663 034
TFP	51 304	40 685
Ristourne sur frais de formation	-24 411	-21 396
FOPROLOS	51 304	40 685
TCL	25 314	22 298
Droits d'enregistrement et de timbres	7 910	3 362
Taxes sur les véhicules	27 764	30 609
Autres droits et taxes	3 475	2 264
Autres charges concernant exercices antérieurs	45 034	30 460
Autres charges concernant séchage	20 674	0
Autres charges concernant unité base line	36 881	
Transfert de charges	-3 724	-4 095
Produits concernant exercices antérieurs		-119
Ristourne sur frais de formation concerant exercices anterieurs		1 559
<b>Total</b>	<b>3 420 037</b>	<b>2 295 275</b>

### **Note R.8 - Charges financières nettes :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 3 969 775 dinars détaillée comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Intérêts des emprunts	870 791	941 909
Intérêts des comptes courants	590 437	400 649
Intérêts des effets remis à l'escompte	1 207 140	638 811
Intérêts sur crédit de financement de stock	575 799	459 886
Intérêts financement en devise	90 158	107 418
Pertes de change	683 969	435 988
Intérêts des autres dettes	958	576
Charges financières concernant exercices antérieurs	12 825	32 142
Intérêts bancaires	-5 271	-1 354
Intérêts /prêts	-1 641	-2 781
Gains de changes	-55 084	-45 872
Produits financiers concernant exercices antérieurs	-305	-6
<b>Total</b>	<b>3 969 775</b>	<b>2 967 364</b>

### **Note R.9- Produits des placements**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 5 703 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Produits des placements	5 703	
<b>Total</b>	<b>5 703</b>	<b>78 378</b>

### **Note R.10- Autres gains ordinaires :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 59 470 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Produits nets /cession d'immobilisations	1 553	5 071
Autres gains /éléments non récurrents ou exception	8 640	709
Produits publicitaires & support Marketing	0	63 261
Produits divers ordinaires	49 276	9 337
<b>Total</b>	<b>59 470</b>	<b>78 378</b>

### **Note R.10 - Autres pertes ordinaires :**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 la somme de 17 974 dinars et se détaille comme suit :

Rubriques	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
Charges diverses ordinaires	5 710	12 050
Autres pertes/éléments non récurrents ou exception		
Pénalités et contraventions	12 264	3 149
Charges diverses ordinaires liées à modif compt		
<b>Total</b>	<b>17 974</b>	<b>15 199</b>

**Amortissements réputés différés en période déficitaire**

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
- au titre de l'exercice 2003	
- au titre de l'exercice 2004	3 170 359
- au titre de l'exercice 2005	3 388 071
- au titre de l'exercice 2007	2 039 153
- au titre de l'exercice 2008	2 723 933
- au titre de l'exercice 2009	1 344 964
- au titre de l'exercice 2010	1 466 368
- au titre de l'exercice 2011	1 965 321
- au titre de l'exercice 2012	1 508
<b>Total</b>	<b>16 099 677</b>

---



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Flux de Trésorerie Au 31-12-2013

	2013	2012
Résultat net	766 911	53 933
1 Amortissements & provisions	3 778 354	3 588 403
Amortissement des immobilisations incorporelles	42 440	24 176
Amortissement des immobilisations corporelles	2 784 584	2 807 807
Provisions pour risques et charges	369 781	120 000
Provisions/dépréciation des stocks	0	80 802
Provisions pour dépréciation immob. Financières	510 338	460 338
Provisions/créances douteuses	0	220 734
Provisions/minimum d'impôt	160 535	
Provisions pour dépréciation autres comptes débiteurs	49 690	
Reprise/provisions pour dépréciation des créances	-4 250	-21 902
Reprise/provisions pour dépréciation des stocks & encours	-42 081	-16 155
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs courants	-3 923	
Reprise sur amort. des immobilisations corporelles	-1 363	
Quotes-parts des subventions d'investissement	-87 396	-87 396
2 Stocks	-7 037 350	-958 626
Stocks au début de l'exercice	13 868 613	12 909 987
Stocks à la fin de l'exercice	20 905 964	13 868 613
3 Variation/Solde des Clients	4 987 358	1 174 852
Clients et comptes rattachés au début de l'exercice	21 337 380	22 512 231
Clients et compte rattachés à la fin de l'exercice	16 350 021	21 337 380
4 Autres Actifs	-4 333 723	-223 186
Autres actifs courants au début de l'exercice	9 254 215	8 458 964
Autres actifs non courants au début de l'exercice	1 127 523	1 699 589
<b>moins</b>		
Autres actifs non courants à la fin de l'exercice	1 390 192	1 127 523
Autres actifs courants à la fin de l'exercice	13 325 269	9 254 215
5 Fournisseurs & Autres Dettes	8 887 638	3 821 968
Fournisseurs et comptes rattachés à la fin de l'exercice	25 033 355	17 031 891
Autres passifs courants à la fin de l'exercice	6 676 098	5 733 820
Intérêts courus à la fin de l'exercice	130 402	186 506
<b>moins</b>		
Fournisseurs et compte rattachés au début de l'exercice	17 031 891	14 560 360
Autres passifs courants au début de l'exercice	5 733 820	4 363 621
Intérêts courus au début de l'exercice	186 506	206 269

	2013	2012
6 Ajustement du compte fonds social	28 950	25 976
Réserves pour fonds social à la fin de l'exercice	599 832	570 883
Réserves pour fonds social au début de l'exercice	570 883	544 907
7 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations	-5 582 346	-3 869 925
Immobilisations incorporelles	-30 557	-76 480
Immobilisations corporelles	-5 578 742	-3 805 961
Reclassement d'immobilisations	26 952	12 515
8 Encaissements provenant de la cession des immobilisations	579 083	6 580
Immobilisations corporelles	720 896	28 168
Réintégration des amortissemets immobilisations cédées	-143 367	-26 659
Plus ou moins values de cession	1 553	5 071
9 Décaissements provenant/Immob.financières:	-162 250	-117 955
Prêts accordés au personnel de ELBENE INDUSTRIE	-144 900	-103 740
Dépôts cautionnement donnés	-17 350	-14 215
10 Encaissements provenant/cession Immob.Financières:	163 977	114 215
Prêts remboursés par le personnel de ELBENE INDUSTRIE	149 922	114 215
Remboursement dépôts cautionnement	14 055	
11 Remboursement d'emprunts	-3 823 414	-3 476 757
Échéances à - 1 an s/emprunt BH	-179 330	-133 828
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA	-625 000	-625 000
Échéances à - 1 an s/emprunt El Istifa	-157 796	-157 796
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1700 MD	-212 500	-425 000
Échéances à - 1 an s/emprunt STB	-154 000	-154 000
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1100 MD	-220 000	-110 000
Échéances à - 1 an s/emprunt STB 5000 MD	-833 333	-833 333
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 1600 MD	-320 000	-320 000
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 5000 MD	-909 091	-454 545
Échéances à - 1 an s/emprunt BIAT 508 MD	-92 364	-46 182
Échéances à - 1 an s/emprunt BNA 800 MD	-120 000	
Crédit OCT		-217 072
12 Encaissements d'emprunts	1 300 000	1 800 000
Crédit financement stock BNA à la fin de l'exercice	4 200 000	4 200 000
Crédit financement stock BIAT à la fin de l'exercice	4 900 000	3 600 000
Crédit financement stock STB à la fin de l'exercice	2 100 000	2 100 000
<b>moins</b>		
Crédit financement stock BNA au debut de l'exercice	4 200 000	4 200 000
Crédit financement stock BIAT au debut de l'exercice	3 600 000	1 800 000
Crédit financement stock STB au debut de l'exercice	2 100 000	2 100 000

Tunis le, 14 mai 2014

**OBJET : RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs,

En exécution du mandat de Commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné les états financiers ci-joints de la Société ELBENE INDUSTRIE arrêtés au 31 Décembre 2013 ainsi que les documents annexes. Le total net du bilan est fixé à 86 084 063 dinars et le bénéfice s'élève à 766 911.dinars

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre audit en accord avec les normes généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure si les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend généralement la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

***01- OPINIONS SUR LES ETATS FINANCIERS***

A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine de la Société ELBENE INDUSTRIE ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

***02- VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES***

2.1 La société ELBENE INDUSTRIE est sous le contrôle d'exécution du plan de redressement découlant du règlement judiciaire décidé en mai 2005.

2.2 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications Spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des comptes annuels et des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

---

2.3 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

2.4 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**P/CEGAUDIT  
HAMMI LOTFI  
P/CEGAUDIT  
HAMMI LOTFI**



**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE TUNISIE LAIT**

**Tunis le, 14 mai 2014**

**Objet : -Rapport spécial du Commissaire aux Comptes -Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les actionnaires de la société ELBENE INDUSTRIE**

En application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, relatives aux conventions réalisées entre la société et le président, le directeur général, les directeurs généraux adjoints ou les membres du conseil d'administration et des dispositions de l'article 475 du même code relatives aux conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés appartenant au groupe, nous reportons ci-dessus sur les conventions en rapport avec les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 ;

- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 1 100 000 dinars,
- Une convention de fixation d'un taux de retour préétabli avec la TDA
- Une convention de crédit de 1 600 000 dinars avec la BNA
- Une convention de crédit de 5 000 000 dinars avec la STB,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 880 000 dinars avec la STB,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 893 580 dinars avec la société « EL ISTIFA »,
- Une convention de crédit de consolidation de 1 830 000 dinars avec la BH,
- Une convention de crédit de consolidation de 7 500 000 dinars avec la BNA,
- Une convention de crédit: de 1 700 000 dinars avec la BNA,
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 508 000 DT
- Une convention d'emprunt auprès de la BIAT pour 5 000 000 DT
- Une convention d'emprunt auprès de la BNA pour 800 000 DT
- Une convention signée avec la TLD pour le séchage de poudre

## **B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Le conseil d'administration a procédé le 24 mai 2011 à de nouvelles nominations au niveau des postes de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le président du conseil d'administration a perçu la somme de 48 948 dinars de salaire brut et une indemnité de départ (y compris le solde de tous comptes) de 120 262 dinars. Il a bénéficié également d'une voiture de fonction et de bons de carburant d'une valeur de 4 710 dinars.

Aussi nous vous informons des opérations suivantes :

- Des ventes de produits finis à la TDA pour un montant de 115 430 140 DT Hors taxes
- Une ristourne a été accordée à la TDA pour un montant de 8 832 383 hors taxe en contrepartie de la commercialisation des produits,
- Frais de publicité de la TDA pour un montant de 564 547 DT TTC,
- Achat d'une machine auprès d'EMP pour un montant de 234 288 DT TTC
- Vente d'un camion au profit de TDA pour 16 000 DT
- Des achats de SOCOLAIV-JAWDA pour un montant de 154 406
- des achats de lait cru pour 1 050 941 DT TTC auprès de là S.M.B.S.A El HOUDA REJICH,
- des achats de lait cru auprès de la SMBA ZITOUNA pour un montant de 1 041 815 DT TTC,
- Vente matériel de séchage pour 613 115 DT au profit de TLD.
- Diverses dépenses d'investissement pour 130 721 DT au profit de TLD.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**P/CEGAUDIT  
HAMMI LOTFI**



**SICAV AXIS TRESORERIE**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 31-03-2014**

En notre qualité de commissaire aux comptes d'AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 mars 2014, l'actif net d'Axis Trésorerie SICAV est employé en des emprunts obligataires émis par l'UIB à hauteur de 10,36%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, l'actif net d'Axis Trésorerie SICAV a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant en dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 mars 2014.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 mars 2014, tels qu'annexés au présent avis.

**Tunis, le 29 Avril 2014**

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 31-03-14**

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>23 474 316</b>	<b>25 443 364</b>	<b>25 320 264</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		2 052 294	1 615 589	2 032 258
Obligations et valeurs assimilées		21 422 022	23 827 775	23 288 006
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>6 727 213</b>	<b>8 197 908</b>	<b>5 490 224</b>
Placements monétaires	<b>3.3</b>	4 488 818	5 466 285	3 496 457
Disponibilités		2 238 395	2 731 623	1 993 767
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>3.5</b>	<b>3 132</b>	<b>3 132</b>	<b>3 650</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>30 204 661</b>	<b>33 644 404</b>	<b>30 814 138</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>31 284</b>	<b>33 156</b>	<b>31 528</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>41 947</b>	<b>45 107</b>	<b>38 843</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>73 231</b>	<b>78 263</b>	<b>70 371</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>28 868 299</b>	<b>32 214 557</b>	<b>29 704 098</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>1 263 131</b>	<b>1 351 584</b>	<b>1 039 669</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 009 775	1 059 090	66
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		253 356	292 494	1 039 603
<b>ACTIF NET</b>		<b>30 131 430</b>	<b>33 566 141</b>	<b>30 743 767</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>30 204 661</b>	<b>33 644 404</b>	<b>30 814 138</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-01-2014 au 31-03-2014**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31/12/2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>	<b>254 937</b>	<b>289 856</b>	<b>1 149 411</b>
Dividendes		-	-	31 967
Revenus des obligations et valeurs assimilées		254 937	289 856	1 117 444
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>85 618</b>	<b>111 626</b>	<b>349 331</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>340 555</b>	<b>401 482</b>	<b>1 498 742</b>
Charges de gestion des placements	<b>3.9</b>	(69 672)	(79 007)	(307 580)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>270 883</b>	<b>322 475</b>	<b>1 191 162</b>
Autres charges	<b>3.10</b>	(11 629)	(15 921)	(55 758)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>259 254</b>	<b>306 554</b>	<b>1 135 404</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 898)	(14 060)	(95 801)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>253 356</b>	<b>292 494</b>	<b>1 039 603</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 898	14 060	95 801
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		59 651	131 960	146 136
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(40 920)	(137 880)	(151 091)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>277 985</b>	<b>300 634</b>	<b>1 130 449</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01-01-2014 au 31-03-2014**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31/12/2013
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>277 985</b>	<b>300 634</b>	<b>1 130 449</b>
Résultat d'exploitation	259 254	306 554	1 135 404
Variation des plus (ou moins ) values potentielles sur titres	59 651	131 960	146 136
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(40 920)	(137 880)	(151 091)
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(999 336)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(890 322)</b>	<b>(2 725 705)</b>	<b>(5 378 558)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>9 810 811</b>	<b>13 086 294</b>	<b>73 890 192</b>
Capital	9 438 431	12 603 896	71 759 600
Régularisation des sommes non distribuables	2 950	(2 144)	(36 008)
Régularisation des sommes distribuables	369 430	484 542	2 166 600
<b>b / Rachats</b>	<b>(10 701 133)</b>	<b>(15 811 999)</b>	<b>(79 268 750)</b>
Capital	(10 292 501)	(15 229 845)	(76 895 984)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 410)	2 767	35 643
Régularisation des sommes distribuables	(405 222)	(584 921)	(2 408 409)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(612 337)</b>	<b>(2 425 071)</b>	<b>(5 247 445)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
en début de période	30 743 767	35 991 212	35 991 212
en fin de période	30 131 430	33 566 141	30 743 767
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
en début de période	287 800	337 557	337 557
en fin de période	279 525	312 119	287 800
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,795</b>	<b>107,543</b>	<b>106,823</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,69%</b>	<b>3,50%</b>	<b>3,37%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-14**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en bons de trésor sont évalués à leur coût. Il est à signaler que la SICAV procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-2014 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 23 474 316 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/14	% de l'actif net
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>59 061</b>	<b>1 920 070</b>	<b>2 052 294</b>	<b>6,82%</b>
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	104 497	0,35%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	600 005	1,99%
GO SICAV	2 301	237 049	237 131	0,79%
SANADETT SICAV	10 160	1 082 844	1 110 661	3,69%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>151 500</b>	<b>20 121 340</b>	<b>21 422 022</b>	<b>71,10%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>7 300</b>	<b>7 295 650</b>	<b>7 438 832</b>	<b>24,69%</b>
BTA 5.6 AOÛT 2022	3 100	2 983 610	3 098 117	10,28%
BTA_5.5_03/2019	2 900	2 943 640	2 932 135	9,73%
BTA_6.75_07/2017	300	318 000	321 502	1,07%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 087 078	3,61%
<b>Bons de trésor Zéro Coupon</b>	<b>4 700</b>	<b>2 867 500</b>	<b>3 788 274</b>	<b>12,57%</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 788 274	12,57%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>139 500</b>	<b>9 958 190</b>	<b>10 194 916</b>	<b>33,83%</b>
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	800 000	820 001	2,72%
AB_10A_29/01	1 000	30 000	30 232	0,10%
AB_20A_21/05	3 000	225 000	235 874	0,78%
AB09/B_15A_30/09	5 000	366 600	374 736	1,24%
AB2010_15A_31/08	7 000	559 930	574 393	1,91%
ATB_10A_25/05	2 000	80 000	82 963	0,28%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	750 000	778 222	2,58%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	100 000	103 990	0,35%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	60 000	60 620	0,20%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	120 000	123 358	0,41%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	105 127	0,35%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 007 956	3,35%
BH09/B_15A_31/12	5 000	423 000	427 472	1,42%
BTE2009_10A_15/09	5 000	300 000	306 835	1,02%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	40 000	40 214	0,13%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	201 197	0,67%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	160 000	160 242	0,53%
STB08/2_16A_18/02	10 000	687 500	691 614	2,30%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	150 000	155 577	0,52%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	300 000	306 025	1,02%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	200 000	201 772	0,67%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	80 000	80 558	0,27%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 786 160	2 872 813	9,53%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	240 000	247 939	0,83%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	200 000	205 186	0,68%
<b>TOTAL</b>	<b>210 561</b>	<b>22 041 410</b>	<b>23 474 316</b>	<b>77,91%</b>

### 3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des titres OPCVM	-	-	31 967
Revenus des BTA	90 414	120 422	425 511
Revenus des BTZ	48 682	45 759	189 985
Revenus des obligations de sociétés	115 841	123 675	501 949
<b>Total</b>	<b>254 937</b>	<b>289 856</b>	<b>1 149 411</b>

### 3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2014 à 4 488 818 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% actif net
<b>Billets de Trésorerie</b>	<b>3 965 189</b>	<b>3 987 232</b>	<b>13,23%</b>
ASSAD_1000_7.2%_40J_20022014	993 651	1 000 000	3,32%
ASSAD_500_6,8%_50J_25032014	496 258	496 782	1,65%
SERV_1500_7.4%_90J_04022014	1 478 203	1 491 765	4,95%
UFACTOR_1000_6.6%_20J_21032014	997 077	998 685	3,31%
<b>Dépôt à terme</b>	<b>500 000</b>	<b>501 586</b>	<b>1,66%</b>
ABC_500_05032014	500 000	501 586	1,66%
<b>TOTAL</b>	<b>4 465 189</b>	<b>4 488 818</b>	<b>14,89%</b>

### 3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des billets de trésorerie	48 266	70 672	206 360
Revenus des autres placements monétaires	15 778	12 453	75 104
Revenus compte courant rémunéré	21 574	28 501	67 867
<b>Total</b>	<b>85 618</b>	<b>111 626</b>	<b>349 331</b>

### 3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs s'élèvent à 3 132 DT au 31-03-2014 contre 3 650 DT au 31-12-2013 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31-03-2014	Valeur au 31-03-2013	Valeur au 31-12-2013
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Autres débiteurs	1 417	1 417	1 417
Retenue à la source sur BTA	-4 991	-4 991	-4 473
<b>TOTAL</b>	<b>3 132</b>	<b>3 132</b>	<b>3 650</b>

### 3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par Axis Trésorerie SICAV au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 31 284 DT au 31-03-2014 contre 31 528 DT au 31-12-2013.

Désignation	Valeur au 31-03-2014	Valeur au 31-03-2013	Valeur au 31-12-2013
Gestionnaire	23 913	25 784	25 611
Dépositaire	7 371	7 372	5 917
<b>TOTAL</b>	<b>31 284</b>	<b>33 156</b>	<b>31 528</b>

### 3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres opérateurs créditeurs s'élèvent à 41 947 DT au 31-03-2014 contre 38 843 DT au 31-12-2013.

Désignation	Valeur au 31-03-2014	Valeur au 31-03-2013	Valeur au 31-12-2013
Commissaire aux comptes	12 451	15 032	11 016
Provision sur suspens état de rapprochement bancaires	6 706	6 706	6 706
Etat retenue à la source	5 802	5 802	5 802
CMF	4 962	5 170	5 151
Jetons de présence	3 732	4 317	3 132
Publications	7 808	7 605	6 540
TCL	456	455	476
Autres créditeurs divers	30	20	20
<b>TOTAL</b>	<b>41 947</b>	<b>45 107</b>	<b>38 843</b>

### 3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -612 337 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-835 800
Variation de la part Revenu	223 463
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-612 337</b>

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2014 se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2013

Montant:	29 704 098
Nombre de titres :	287 800
Nombre d'actionnaires :	613

#### Souscriptions réalisées

Montant:	9 438 431
Nombre de titres émis :	91 448
Nombre d'actionnaires nouveaux :	72

### Rachats effectués

Montant:	10 292 501
Nombre de titres rachetés :	99 723
Nombre d'actionnaires sortants :	60

### Capital au 31-03-2014

Montant:	28 850 028 (*)
Nombre de titres :	279 525
Nombre d'actionnaires :	625

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2014 au 31/03/2014.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	<b>28 850 028</b>
Variation des + ou- values potentielles	59 651
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-40 920
Régularisation des SND	-460
<b>Capital au 31/03/2014</b>	<b>28 868 299</b>

### **3.9- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du premier trimestre 2014 s'élève à 69 672 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	68 217	77 553	301 680
Rémunération du dépositaire	1 455	1 454	5 900
<b>Total</b>	<b>69 672</b>	<b>79 007</b>	<b>307 580</b>

### **3.10- Note sur les autres charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période du 01-01-2014 au 31-03-2014	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Exercice clos le 31/12/2013
Rémunération du CAC	1 435	3 986	10 583
Redevance CMF	7 580	8 616	33 520
TCL	625	740	2881
Frais de publicité	1 367	1 367	5 544
Charges diverses	622	1 212	3 230
<b>Total</b>	<b>11 629</b>	<b>15 921</b>	<b>55 758</b>

# **AL HIFADH SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Mars 2014 DE LA SOCIETE « AL HIFADH SICAV »**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Mars 2014.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

---



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 29 Avril 2014

**Le commissaire aux comptes**

**Mahmoud ELLOUMI**

---

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2014**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>Actif</b>	<b>Note</b>	<b>31-mars-14</b>	<b>31-mars-13</b>	<b>31-déc.-13</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>24 341 263,650</b>	<b>23 705 951,958</b>	<b>23 496 159,358</b>
Obligations des sociétés		15 589 289,263	15 588 365,820	15 884 091,787
Emprunts d'Etat		7 583 961,387	7 357 355,284	7 612 067,571
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 168 013,000	760 230,854	0,000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>7 836 809,514</b>	<b>5 176 362,604</b>	<b>5 964 078,870</b>
Placements monétaires		7 045 329,936	4 431 146,011	5 304 005,209
Disponibilités		791 479,578	745 216,593	660 073,661
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>491,171</b>	<b>1 005,851</b>	<b>1 714,568</b>
<b>Total Actif</b>		<b>32 178 564,335</b>	<b>28 883 320,413</b>	<b>29 461 952,796</b>
<b>Passif</b>				
<b>Opérateurs Créiteurs</b>	<b>3.6</b>	<b>52 133,879</b>	<b>50 034,648</b>	<b>56 289,495</b>
<b>Autres créiteurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>13 260,316</b>	<b>12 426,864</b>	<b>18 961,858</b>
<b>Total Passif</b>		<b>65 394,195</b>	<b>62 461,512</b>	<b>75 251,353</b>
<b>Actif net</b>		<b>32 113 170,140</b>	<b>28 820 858,901</b>	<b>29 386 701,443</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>30 568 459,958</b>	<b>27 542 775,912</b>	<b>28 249 322,294</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>1 544 710,182</b>	<b>1 278 082,989</b>	<b>1 137 379,149</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 231 611,494	1 031 554,615	184,916
Sommes distribuables de l'exercice		313 098,688	246 528,374	1 137 194,233
<b>Actif net</b>		<b>32 113 170,140</b>	<b>28 820 858,901</b>	<b>29 386 701,443</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>32 178 564,335</b>	<b>28 883 320,413</b>	<b>29 461 952,796</b>

**ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période au 31 mars 2014	Période au 31 mars 2013	Période au 31 déc. 2013
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>279 937,573</b>	<b>259 876,252</b>	<b>1 216 388,705</b>
Dividendes		0,000	0,000	96 972,600
Revenus des obligations		183 749,742	167 660,313	737 646,882
Revenus des emprunts d'Etat		96 187,831	92 215,939	381 769,223
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>79 758,171</b>	<b>50 531,109</b>	<b>383 472,709</b>
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		68 958,411	34 005,418	262 284,326
Revenus des certificats de dépôt		10 716,832	16 257,131	83 507,464
Revenus des dépôts à Terme		0,000	0,000	27 143,014
Revenus des comptes à vue		82,928	268,560	10 537,905
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>359 695,744</b>	<b>310 407,361</b>	<b>1 599 861,414</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b>(52 133,878)</b>	<b>(50 034,647)</b>	<b>(232 618,740)</b>
<b>Revenus net des placements</b>		<b>307 561,866</b>	<b>260 372,714</b>	<b>1 367 242,674</b>
<b>Autres produits</b>		0,000	0,000	0,000
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>(11 939,135)</b>	<b>(11 549,053)</b>	<b>(52 599,435)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>295 622,731</b>	<b>248 823,661</b>	<b>1 314 643,239</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		17 475,957	(2 295,287)	(177 449,006)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>313 098,688</b>	<b>246 528,374</b>	<b>1 137 194,233</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(17 475,957)	2 295,287	177 449,006
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		(21 247,118)	(26 323,762)	(98 546,666)
<b>Plus ou moins values réalisées sur cession des titres</b>		1 260,942	14 490,663	(42 739,801)
<b>Frais de négociation</b>		0,000	0,000	(256,849)
<b>Résultat de la période</b>		<b>275 636,555</b>	<b>236 990,562</b>	<b>1 173 099,923</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période au 31 mars 2014	Période au 31 mars 2013	Période au 31 déc. 2013
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>275 636,555</b>	<b>236 990,562</b>	<b>1 173 099,923</b>
Résultat d'exploitation	295 622,731	248 823,661	1 314 643,239
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 247,118)	(26 323,762)	(98 546,666)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	1 260,942	14 490,663	(42 739,801)
Frais de négociation	0,000	0,000	(256,849)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>(977 725,219)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>2 450 832,142</b>	<b>1 483 685,021</b>	<b>2 091 143,421</b>
<b>Souscription</b>	<b>21 377 031,967</b>	<b>19 586 495,562</b>	<b>80 254 820,974</b>
Capital	20 509 000,000	18 801 000,000	79 043 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(70 857,918)	11 903,212	(52 347,530)
Régularisation des sommes distribuables	938 889,885	773 592,350	1 263 968,504
<b>Rachat</b>	<b>18 926 199,825</b>	<b>18 102 810,541</b>	<b>78 163 677,553</b>
Capital	18 161 400,000	17 369 800,000	76 809 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(62 381,758)	10 744,991	(87 062,350)
Régularisation des sommes distribuables	827 181,583	722 265,550	1 441 439,903
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>2 726 468,697</b>	<b>1 720 675,583</b>	<b>2 286 518,125</b>
<b>Actif net</b>			
En début de période	29 386 701,443	27 100 183,318	27 100 183,318
En fin de période	32 113 170,140	28 820 858,901	29 386 701,443
<b>Nombre d'actions</b>			
En début de période	283 354	261 015	261 015
En fin de période	306 830	275 327	283 354
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,661</b>	<b>104,679</b>	<b>103,710</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>0,92%</b>	<b>0,82%</b>	<b>3,50%</b>

## **Notes aux états financiers trimestriels** **Arrêtés au 31 Mars 2014**

### **1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### **2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2.2. Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2.2.3. Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

---

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2014	% actif net
<b>Titres OPCVM</b>				
<b><u>Actions des SICAV</u></b>	<b>11 000</b>	<b>1 166 606,000</b>	<b>1 168 013,000</b>	<b>3,637%</b>
Actions MILLINUM SICAV	11 000	1 166 606,000	1 168 013,000	3,637%
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>				
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>	<b>199 030</b>	<b>15 272 404,279</b>	<b>15 589 289,263</b>	<b>48,545%</b>
AIL 2010-1	5 500	220 000,000	229 064,000	0,713%
AIL 2013-1	15 000	1 500 000,000	1 570 188,000	4,890%
AMEN BANK 2006	300	9 034,780	9 081,097	0,028%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	559 951,231	574 275,253	1,788%
AMEN BANK SUB 2011	9 300	744 000,000	762 600,000	2,375%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 250	323 023,560	337 774,129	1,052%
ATL 2011 TF	8 750	875 000,000	880 635,000	2,742%
ATTIJARI LEAS.2011	2 000	120 000,000	121 200,000	0,377%
BH 2009-B	15 000	1 269 000,000	1 282 416,000	3,993%
BTE 2010-B	15 000	1 275 000,000	1 307 040,000	4,070%
BTE 2011-TV	2 000	200 000,000	201 310,400	0,627%
BTE*2010-B	2 000	140 000,000	143 128,000	0,446%
BTEI 2011-TV	1 000	100 000,000	100 655,200	0,313%
BTK-2009	2 500	183 324,108	184 073,408	0,573%
BTK-2012-1	5 000	428 575,000	436 683,000	1,360%
CIL 2010/1	30 000	1 200 000,000	1 233 840,000	3,842%
CIL 2012/2	10 000	800 000,000	804 104,000	2,504%
EO MODERN LEASING 2012	10 000	1 000 000,000	1 005 984,000	3,133%
EO SERVICOM 2012	5 000	400 000,000	400 484,000	1,247%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	300 000,000	301 545,600	0,939%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	160 000,000	166 382,400	0,518%
STB 2010/1	15 000	1 099 800,000	1 100 820,000	3,428%
UIB 2009/1 (20 ANS)	25 250	2 020 000,000	2 086 821,600	6,498%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	155 695,600	156 923,376	0,489%
UIB 2012-1C	2 000	190 000,000	192 260,800	0,599%
<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>				
	<b>7 084</b>	<b>7 614 461,300</b>	<b>7 583 961,387</b>	<b>23,616%</b>
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 014 306,596	3,159%
BTA 6.75% JUILLET 2017	395	424 625,000	425 302,385	1,324%
BTA 6.75% JUILLET 2017	105	109 725,000	112 471,623	0,350%

BTA 6.75% JUILLET 2017	70	73 150,000	74 989,146	0,234%
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	52 050,000	53 582,262	0,167%
BTA 6.75% JUILLET 2017	20	20 820,000	21 433,338	0,067%
BTA 6.75% JUILLET 2017	25	26 000,000	26 776,574	0,083%
BTA 6.75% JUILLET 2017	40	41 600,000	42 930,316	0,134%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	470	528 280,000	532 511,835	1,658%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	500	562 000,000	566 501,952	1,764%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	200	224 800,000	226 600,781	0,706%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	500	562 000,000	566 549,554	1,764%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	127	138 239,500	141 283,614	0,440%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	290	315 665,000	322 629,324	1,005%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	100	108 190,000	110 789,639	0,345%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	5	5 350,000	5 501,684	0,017%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	15	15 624,000	16 308,366	0,051%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	10	10 416,000	10 872,244	0,034%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	20	20 800,000	21 715,654	0,068%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	88	91 432,000	95 522,518	0,297%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	474	507 654,000	501 944,580	1,563%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1 172	1 253 922,800	1 241 083,374	3,865%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	139	148 716,100	147 193,858	0,458%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	20	21 378,000	21 178,756	0,066%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	100	106 890,000	105 893,780	0,330%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	20	20 458,000	21 182,857	0,066%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	156	166 608,000	159 472,909	0,497%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	444	473 703,600	453 807,549	1,413%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	297	316 275,300	303 444,556	0,945%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	10	10 649,000	10 216,988	0,032%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	15 750,000	15 287,115	0,048%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	15 750,000	15 287,813	0,048%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	90	92 880,000	91 845,503	0,286%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	5	5 166,000	5 125,549	0,016%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	27	29 754,000	28 507,068	0,089%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	70	77 140,000	73 909,727	0,230%
<b>TOTAL</b>		<b>24 053 471,579</b>	<b>24 341 263,650</b>	<b>75,798%</b>

### 3.2. Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 279 937,573 DT pour la période du 01/01 au 31/03/2014 et se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- des Titres OPCVM	0,000	0,000
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>279 937,573</b>	<b>259 876,252</b>
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<b>183 749,742</b>	<b>167 660,313</b>
- intérêts	183 749,742	167 660,313
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<b>96 187,831</b>	<b>92 215,939</b>
- intérêts	96 187,831	92 215,939
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- intérêts	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>279 937,573</b>	<b>259 876,252</b>

### 3.3. Les placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 7 836 809,514 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif net
<b><u>Placements monétaires</u></b>		<b>6 946 530,969</b>	<b>7 045 329,936</b>	<b>21,939%</b>
<b>Emetteur STUSID BANK</b>				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	<b>3</b>	<b>1 496 823,294</b>	<b>1 497 508,757</b>	<b>4,663%</b>
CD STUSID 10J 31/03/2014	1	499 480,675	499 532,547	1,556%
CD STUSID 30J 26/03/2014	1	498 379,922	498 702,887	1,553%
CDP STUSID 20J 26/03/2014	1	498 962,697	499 273,323	1,555%
<u>Dépôt à Terme STUSID BANK</u>	<b>0</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000%</b>
DAT STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
<b>Emetteur ELECTROSTAR</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>492 830,837</b>	<b>496 622,102</b>	<b>1,546%</b>
ELECTROSTAR 90J 12/02/2014	1	492 830,837	496 622,102	1,546%
<b>Emetteur SOPAT</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>5</b>	<b>245 489,091</b>	<b>247 726,143</b>	<b>0,771%</b>
SOPAT 100J 06/01/2014	1	49 210,347	49 879,530	0,155%
SOPAT 100J 17/03/2014	1	49 199,673	49 317,674	0,154%
SOPAT 120J 10/02/2014	1	49 049,788	49 440,168	0,154%



SOPAT 120J05/02/2014	1	49 049,788	49 479,636	0,154%
SOPAT 130J 10/01/2014	1	48 979,495	49 609,135	0,154%
<b>Emetteur STEQ</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>440 797,374</b>	<b>447 490,301</b>	<b>1,393%</b>
STEQ 150J 19/11/2013	1	292 962,588	299 181,136	0,932%
STEQ 90J 12/03/2014	1	147 834,786	148 309,165	0,462%
<b>Emetteur Groupe AMS</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>1</b>	<b>492 050,095</b>	<b>495 985,150</b>	<b>1,544%</b>
AMS 100J 10/02/2014	1	492 050,095	495 985,150	1,544%
<b>Emetteur GIF</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>2</b>	<b>1 457 742,402</b>	<b>1 468 335,366</b>	<b>4,572%</b>
GIF 180J 03/02/2014	1	485 914,134	490 266,112	1,527%
GIF 180J 19/02/2014	1	971 828,268	978 069,254	3,046%
<b>Emetteur SERVICOM</b>				
<u>Billets de trésorerie</u>	<b>5</b>	<b>2 320 797,876</b>	<b>2 391 662,117</b>	<b>7,448%</b>
SERVICOM 10J 31/03/2014	1	49 919,053	49 927,133	0,155%
SERVICOM 330J 20/05/2013	1	477 180,575	498 975,961	1,554%
SERVICOM 60J 06/03/2014	1	495 159,299	497 242,476	1,548%
SERVICOM30J 19/03/2014	1	298 538,949	299 169,881	0,932%
SERVICOM 380J 20/05/2013	1	1 000 000,000	1 046 346,666	3,258%
<b>Disponibilités</b>		<b>791 479,578</b>	<b>791 479,578</b>	<b>2,465%</b>
Dépôts à vue		791 479,578	791 479,578	2,465%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
<b>TOTAL</b>		<b>7 738 010,547</b>	<b>7 836 809,514</b>	<b>24,404%</b>

### 3.4. Les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/03/2014 à 79 758,171 DT et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/03/2014 sur les placements monétaires.

Désignation	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	68 958,411	34 005,418
Intérêts des certificats de dépôt	10 716,832	16 257,131
Intérêts des autres placements	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	82,928	268,560
<b>TOTAL</b>	<b>79 758,171</b>	<b>50 531,109</b>

### 3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 491,171 DT au 31/03/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	491,171	1 005,851
Agios créditeurs à recevoir	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>491,171</b>	<b>1 005,851</b>

### 3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 52 133,879 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
Rémunération Distributeurs	18 619,241	12 825,151
Rémunération Gestionnaire	22 343,090	21 443,419
Rémunération Dépositaire	11 171,548	15 766,078
<b>TOTAL</b>	<b>52 133,879</b>	<b>50 034,648</b>

### 3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 13 260,316 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
Redevance CMF	2 633,125	2 433,537
Provision jeton de présence	7 484,923	7 485,053
Honoraires commissaire aux comptes	2 384,859	2 290,881
TCL	254,598	217,393
Impôt à payer	502,811	0,000
Frais dépositaires à payer	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>13 260,316</b>	<b>12 426,864</b>

### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2014 au 31/03/2014 se détaillent ainsi :

<b>Capital initial au 01/01/2014</b>	
Montant (en nominal)	28 335 400,000
Nombre de titres	283 354
Nombre d'actionnaires	855
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	20 509 000,000
Nombre de titres émis	205 090
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	18 161 400,000
Nombre de titres rachetés	181 614
<b>Capital au 31/03/2014</b>	
Montant (en nominal)	30 683 000,000
Sommes non distribuables	-114 540,042
Montant du capital au 31/03/2014	30 568 459,958
<b>Nombre de titres</b>	
Nombre d'actionnaires	848

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins values potentielles et aux plus ou moins values réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2014
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	1 407,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	-22 654,118
Plus (ou moins) values réalisées sur titres OPCVM	1 272,000
Plus (ou moins) values réalisées sur obligations	-11,058
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	0,000
Frais négociation	0,000
Droits de sortie	0,000
<b>RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>	<b>-19 986,176</b>
Résultat non distribuable exercices antérieurs	-86 077,706
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-70 857,918
Régularisations sommes non distribuables rachats	62 381,758
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES</b>	<b>-114 540,042</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 52 133,878 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
Rémunération Distributeurs (STUSIDBANK et TSI)	18 619,240	17 869,517
Rémunération Gestionnaire (TSI)	22 343,090	21 443,419
Rémunération Dépositaire (STUSIDBANK)	11 171,548	10 721,711
<b>TOTAL</b>	<b>52 133,878</b>	<b>50 034,647</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 11 939,135 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2014	Montant au 31/03/2013
Rémunération commissaire aux comptes	2 293,200	2 293,200
Redevance CMF	7 447,559	7 147,672
Jetons de présence	1 479,420	1 479,420
Frais divers	0,000	0,000
Autres impôts	718,956	628,761
<b>TOTAL</b>	<b>11 939,135</b>	<b>11 549,053</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2014 :

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	1 231 611,494	0,000	0,000	0,000	1 231 611,494
Exercice n	0,000	295 622,731	115 661,385	-98 185,428	313 098,688
<b>Sommes Distribuables</b>					<b>1 544 710,182</b>

#### **4. Autres informations :**

##### **4.1- Engagement hors bilan**

A la date du 31 Mars 2014, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagements hors bilan.

##### **4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

---